

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE – Fonds d'Épargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL - DÉCEMBRE 2024

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

Pages

| | |
|--|------------|
| Porteurs de parts | 3 |
| Compte rendu d'activité | 5 |
| Vie du fonds sur l'exercice sous revue | 15 |
| Informations spécifiques | 16 |
| Informations réglementaires | 18 |
| Certification du Commissaire aux comptes | 26 |
| Comptes annuels | 31 |
| Bilan Actif | 32 |
| Bilan Passif | 33 |
| Compte de résultat | 34 |
| Annexes aux comptes annuels | 36 |
| Informations générales | 37 |
| Evolution des capitaux propres et passifs de financement | 47 |
| Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés | 51 |
| Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat | 59 |
| Inventaire des actifs et passifs | 69 |
| Annexe(s) | 103 |
| Caractéristiques du fonds | 104 |
| Information SFDR | 122 |
| Loi Energie Climat (LEC) | 132 |

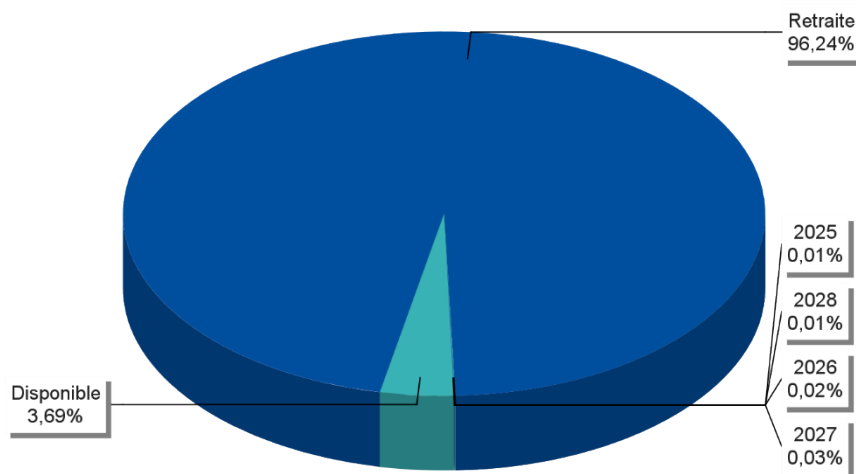
AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Porteurs de parts

RÉPARTITION DES AVOIRS EN FIN D'EXERCICE PAR ANNÉE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

| ECHÉANCES | EN % |
|--------------|---------------|
| Disponible | 3,69 |
| 2025 | 0,01 |
| 2026 | 0,02 |
| 2027 | 0,03 |
| 2028 | 0,01 |
| Retraite | 96,24 |
| TOTAL | 100,00 |

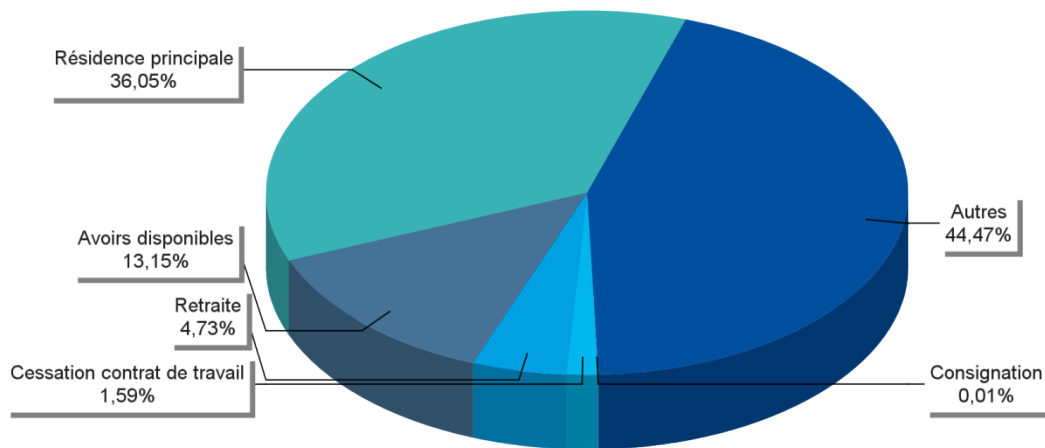


AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

RÉPARTITION DES RACHATS PAR MOTIF DE DÉBLOCAGE

| MOTIF | EN % |
|------------------------------|---------------|
| Autres | 44,47 |
| Avoirs disponibles | 13,15 |
| Cessation contrat de travail | 1,59 |
| Consignation | 0,01 |
| Résidence principale | 36,05 |
| Retraite | 4,73 |
| TOTAL | 100,00 |



AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Janvier 2024

En janvier, les chiffres économiques publiés en janvier ont montré un creusement de l'écart entre une activité américaine vigoureuse et une conjoncture beaucoup plus faible en zone euro. Les chiffres de la Chine, pour leur part, ont été un peu meilleurs qu'attendu. Les banques centrales ont signalé qu'elles procéderaient à des baisses de taux, mais probablement un peu moins rapidement qu'attendu par les marchés. Les rendements obligataires ont légèrement rebondi et les marchés d'actions ont, dans l'ensemble, connu des performances positives. Sur les marchés d'actions, début d'année dans le vert pour les grandes capitalisations : la saison des résultats qui vient tout juste de débuter a poussé les indices à la hausse ce mois-ci, avec comme secteurs phares la technologie et le luxe, affichant des résultats au-dessus des attentes. Les actions de la zone Euro progressent de 2,17% (MSCI EMU) et les actions monde de 2,91% sur le mois (MSCI World en Euro). En revanche, les actions PEA-PME française souffrent à nouveau avec une baisse de -1,70% (Enternext PEA PME 150). Au cours du mois, nous avons augmenté notre exposition aux actions américaines notamment via le secteur de la technologie dans lequel la dynamique autour de l'intelligence artificielle continue de soutenir un nouveau cycle d'investissements. En zone euro, le contexte macro-économique présente toujours des incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique, mais la valorisation des entreprises européennes reste attractive et le niveau d'activité pourrait avoir atteint un point bas. Nous notons également que certaines entreprises leader dans leur secteur ont surpris positivement le marché. Ainsi nous conservons nos biais de composition en faveur des actions européennes et françaises de qualité qui ont la capacité de conserver leurs marges mais aussi de générer de la croissance. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, il est orienté vers les thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance. Ces thématiques s'articulent autour des grands défis de notre économie pour les années futures : 1/ Le défi climatique avec les thèmes de la dé-carbonisation de l'économie et la gestion des ressources en eau. 2/ Le défi démographique et les nouveaux modes de consommation qu'il génère. 3/ Le défi technologique à travers des questions incontournables, comme la sécurité. Le fonds maintient par ailleurs un investissement de plus de 20% de son actif dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) européennes remplissant les critères d'éligibilité au PEA/PME, cette poche continue de connaître cette année une performance très en deçà des grandes capitalisations, favorisées par les investisseurs.

Février 2024

Les chiffres économiques publiés en février sont restés, dans l'ensemble, bons aux Etats-Unis et médiocres en Europe. Dans les économies émergentes, une légère amélioration a été observée. Aux Etats-Unis comme en Europe, la désinflation a continué, mais de façon moins rapide que fin 2023. Les grandes banques centrales occidentales ont réitéré qu'elles baisseraient probablement leurs taux au cours des prochains mois, mais peut-être un peu plus tardivement qu'attendu par les marchés. Les actions sont restées orientées à la hausse. Les rendements obligataires ont poursuivi leur rebond entamé en janvier. Les investisseurs ont acheté le scénario du « soft landing », entraînant à la hausse les marchés d'actions ce mois-ci. Par ricochet, les actions mondiales ont bénéficié, le MSCI World en Euro gagnant +4,20%. Les Etats-Unis progressent de 5,2% et surperforment l'Europe (+2,2%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,3%) l'emportent face aux valeurs défensives (-1,4%), et les valeurs de croissance (+4,2%) surperforment les valeurs dites « value » (0%). Les actions de petites capitalisations et les PEA-PME française continuent de souffrir avec une baisse de -4,39% pour l'indice Enternext PEA PME 150. Au cours du mois, nous avons augmenté notre exposition aux actions japonaises qui bénéficient d'un retour en faveur de la part des investisseurs, et maintenu nos investissements au travers du secteur de la technologie dans lequel la dynamique autour de l'intelligence artificielle continue de soutenir un nouveau cycle d'investissements. Enfin, nos investissements sur les entreprises associées à la transition énergétique ne retrouvent pas encore la faveur des investisseurs - concentrés sur le sujet de l'IA - mais nous pensons toujours que l'intérêt à long terme devrait permettre un rebond de ces valeurs, en particulier avec l'amélioration des conditions financières. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, il est orienté vers les thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance. Ces thématiques s'articulent autour des grands défis de notre économie pour les années futures : 1/ Le défi climatique avec les thèmes de la dé-carbonisation de l'économie et la gestion des ressources en eau. 2/ Le défi démographique et les nouveaux modes de consommation qu'il génère. 3/ Le défi technologique à travers des questions incontournables, comme la sécurité. Le fonds maintient par ailleurs un investissement de plus de 20% de son actif dans des petites et moyennes entreprises

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

(PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) européennes remplissant les critères d'éligibilité au PEA/PME, cette poche continue de connaître cette année une performance très en deçà des grandes capitalisations, favorisées par les investisseurs. Enfin le fonds offre une exposition aux entreprises non cotés (capital développement et infrastructure) dont nous poursuivons le déploiement.

Mars 2024

Les chiffres économiques publiés en mars ont confirmé la bonne tenue de l'économie américaine. En Europe, ils ont signalé une très légère amélioration à partir d'une situation de quasi-stagnation. Dans les pays émergents, les indicateurs ont plutôt montré des divergences entre régions. De part et d'autre de l'Atlantique, le ralentissement de l'inflation a continué, mais de façon plus graduelle que fin 2023. Les rendements obligataires sont restés orientés à la hausse et les marchés d'actions ont quant à eux poursuivi leur ascension soutenus par le ton « dovish » des banques centrales ainsi que par des chiffres économiques meilleurs qu'attendu. Par ricochet, les actions mondiales ont progressé de 3,42% (MSCI World en Euro) et les actions de la zone euro (MSCI EMU) de 4,44%. En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,3%) surperforment les valeurs défensives (+3,5%). En tête, le secteur bancaire (+9,1%), le secteur de l'immobilier (+8,2%) et le secteur de l'énergie (+6,8%). Le secteur des biens de consommation de base (+1,5%) ainsi que le secteur des biens de consommation cycliques (+2,2%) sont les grands perdants ce mois-ci malgré leurs performances positives. En Europe, les valeurs de croissance (+3,4%) sous-performent les valeurs dites « value » (+4,7%). Les actions de petites capitalisations et les PEA-PME française tendent à se stabiliser avec une performance de +0,16% pour l'indice Enternext PEA PME 150, ce qui reste décevant par rapport aux grandes capitalisations. Au cours du mois, nous avons à nouveau augmenté notre exposition aux actions japonaises qui bénéficient d'un retour en faveur de la part des investisseurs, et maintenu nos investissements au travers du secteur de la technologie dans lequel la dynamique autour de l'intelligence artificielle continue de soutenir un nouveau cycle d'investissements. Enfin, nos investissements sur les entreprises associées à la transition énergétique ne retrouvent pas la faveur des investisseurs. Nous pensons toujours que l'intérêt à long terme devrait permettre un rebond de ces valeurs, en particulier avec l'amélioration des conditions financières. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, il est orienté vers les thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance. Ces thématiques s'articulent autour des grands défis de notre économie pour les années futures : 1/ Le défi climatique avec les thèmes de la dé-carbonisation de l'économie et la gestion des ressources en eau. 2/ Le défi démographique et les nouveaux modes de consommation qu'il génère. 3/ Le défi technologique à travers des questions incontournables, comme la sécurité. Le fonds maintient par ailleurs un investissement de plus de 20% de son actif dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) européennes remplissant les critères d'éligibilité au PEA/PME, cette poche continue de connaître cette année une performance très en deçà des grandes capitalisations, favorisées par les investisseurs. Enfin le fonds offre une exposition aux entreprises non cotés (capital développement et infrastructure) dont nous poursuivons le déploiement.

Avril 2024

En avril, les chiffres économiques américains ont fait état d'une conjoncture toujours dynamique malgré quelques déceptions. Ceux de la zone euro ont confirmé une légère amélioration à partir d'une situation très atone. La baisse de l'inflation, plus convaincante en zone euro qu'aux Etats-Unis, a conduit les marchés à anticiper que la BCE entamerait probablement son cycle de baisse des taux avant la Réserve fédérale. Sur les marchés, les rendements obligataires ont atteint en avril de nouveaux points hauts sur 2024. De leur côté, les grands indices d'actions ont, en majorité, reculé en raison de la crainte que la Réserve fédérale américaine n'assouplisse pas sa politique monétaire aussi rapidement qu'anticipé. Et ce malgré des publications trimestrielles plutôt bien orientées, avec notamment des révisions des consensus bénéficiaires en légère amélioration pour la zone Euro. Les actions mondiales ont baissé de -2,72% (MSCI World en Euro) et les actions de la zone euro (MSCI EMU) de -1,92%. Le Japon (-1,1%) affiche une performance négative ce mois-ci. Le MSCI pays émergents progresse (+1,2%) entraîné par la surperformance du marché chinois (+6,4%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (-2,7%) sous-performent les valeurs défensives (+1,3%). En tête, le secteur de l'énergie (+6,4%), le secteur bancaire (+2,9%) et le secteur de la santé (+1,3%). Le secteur de l'assurance (-5,8%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (-5,2%) et de la technologie (-5,6%) sont les grands perdants. En Europe, les valeurs de croissance (-2,7%) sous-performent les valeurs dites « value » (+0,3%). Les actions de petites capitalisations et les PEA-PME française restent à nouveau stables avec une performance de +0,24% pour l'indice Enternext PEA PME 150, ce qui reste constitué un signal positif selon nous compte tenu de la pression subie par les plus grandes capitalisations. En revanche la thématique des énergies renouvelables n'a pas résisté à la hausse des taux et

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

perd -2,58% sur le mois, ce qui est toutefois en ligne avec le reste du marché. Ce mois-ci, nous avons légèrement réduit notre exposition aux valeurs de la technologie américaine, prenant acte d'un environnement de taux marginalement moins positif et d'un positionnement très tendu. Nous avons également réduit marginalement notre exposition aux énergies renouvelables, le risque de « bruit » négatif lié aux élections présidentielles américaines se rapprochant. Nous maintenons toutefois une exposition significative à cette thématique qui doit rebondir selon nous avec la stabilisation des rendements obligataires. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, il est orienté vers les thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance. Ces thématiques s'articulent autour des grands défis de notre économie pour les années futures : 1/ Le défi climatique avec les thèmes de la dé-carbonisation de l'économie et la gestion des ressources en eau. 2/ Le défi démographique et les nouveaux modes de consommation qu'il génère. 3/ Le défi technologique à travers des questions incontournables, comme la sécurité. Le fonds maintient par ailleurs un investissement de plus de 20% de son actif dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) européennes remplissant les critères d'éligibilité au PEA/PME, cette poche continue de connaître cette année une performance très en deçà des grandes capitalisations, favorisées par les investisseurs. Enfin le fonds offre une exposition aux entreprises non cotés (capital développement et infrastructure) dont nous poursuivons le déploiement.

Mai 2024

Les chiffres économiques parus en mai ont montré des inflexions divergentes de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, l'activité a semblé ralentir légèrement à partir d'une dynamique vigoureuse, et l'inflation, bien que toujours élevée, n'a pas surpris à la hausse à la différence des mois précédents. En zone euro, le climat des affaires a poursuivi sa lente amélioration à partir d'une situation très atone et l'inflation a légèrement ré-accélééré après plusieurs mois de baisse. La BCE a continué de signaler une 1ère baisse de taux en juin tandis que la Fed n'a pas communiqué précisément sur la date de ses prochains mouvements. Sur les marchés actions, les grands indices ont, en majorité, rebondi au mois de mai, portés notamment par des publications de résultats rassurants pour le premier trimestre. Les actions mondiales ont progressé de 2,89% (MSCI World en Euro) et les actions de la zone euro (MSCI EMU) de 2,73%. Au plan sectoriel, en Europe, les valeurs dites cycliques (+2,9%) surperforment les valeurs défensives (+1,3%). En tête, les financières (+4,3%), l'industrie (+4,1%) et le secteur de l'assurance (+4,4%). L'énergie (-2,7%) ainsi que les secteurs des biens de consommations cycliques (-0,6%) sont les grands perdants ce mois-ci. Les actions de petites capitalisations et les PEA-PME française rebondissent ce mois-ci, de façon intéressante, et en amont d'une probable première baisse de taux de la BCE. L'indice Enternext PEA PME 150 affiche ainsi une performance de 6,50%. Confirmant ainsi le signal positif entamé au mois d'avril. Au total, nous avons renforcé ce mois-ci nos positions sur les entreprises françaises de petites et moyennes capitalisation. La thématique des énergies renouvelables rebondi également fortement ce mois-ci, malgré une certaine tension sur les rendements obligataires, affichant une surperformance de 7.91% (indice S&P Global Clean Energy) par rapport au MSCI World. Nous conservons nos positions sur cette thématique qui nous paraît devoir bénéficier d'un complément de rattrapage dans les mois qui viennent. Nous avons toutefois réduit marginalement notre exposition du fait du risque de « bruit » négatif lié aux élections présidentielles américaines. Enfin, nous conservons notre exposition aux valeurs de la technologie associées à la robotique et à l'intelligence artificielle. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, il est orienté vers les thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance. Ces thématiques s'articulent autour des grands défis de notre économie pour les années futures : 1/ Le défi climatique avec les thèmes de la dé-carbonisation de l'économie et la gestion des ressources en eau. 2/ Le défi démographique et les nouveaux modes de consommation qu'il génère. 3/ Le défi technologique à travers des questions incontournables, comme la sécurité. Le fonds maintient par ailleurs un investissement de plus de 20% de son actif dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) européennes remplissant les critères d'éligibilité au PEA/PME, cette poche continue de connaître cette année une performance très en deçà des grandes capitalisations, favorisées par les investisseurs. Enfin le fonds offre une exposition aux entreprises non cotés (capital développement et infrastructure) dont nous poursuivons le déploiement.

Juin 2024

Au mois de juin, l'économie mondiale a confirmé un léger ralentissement et l'inflation a retrouvé une tendance baissière. La Banque centrale européenne (BCE) a initié une première baisse de taux alors que la Reserve Fédérale (Fed) et la Banque d'Angleterre préfèrent temporiser. Le marché obligataire est resté volatil dans un contexte (géo)politique incertain, alors que les marchés actions enregistrent une performance faible mais positive. Le dollar américain a gagné +1.2% et le pétrole a progressé de 5%. Les marchés d'action ont connu une performance agrégée faible mais positive en juin (+1.2% pour l'indice MSCI ACWI en USD), mais avec

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

une forte disparité. En effet, les Etats-Unis (MSCI US +2.8%) ont largement surperformé l'Europe (-2.7% en USD) et la Chine (-6.4%). Ce sont les valeurs technologiques qui ont tiré le marché américain à la hausse, et le Nasdaq100 a progressé de 4.3%. Les valeurs de croissance ont largement surperformé le segment Value et les grandes capitalisations les moyennes et petites valeurs. En Europe, la France a nettement sous-performé et CAC40 a perdu -6.5%, les plus petites capitalisations françaises perdaient même 14.24% (Enternext PEA PME 150). Le Japon a légèrement consolidé en dollar suite à une nouvelle baisse du Yen qui a décroché à nouveau en l'absence de normalisation de la politique monétaire de la Banque du Japon. Les marchés émergents hors Chine ont profité de flux positifs, et progressent en agrégé de 4.3% (en USD) ce qui contraste fortement avec la performance du marché chinois. La volatilité des marchés d'actions reste faible et l'indice VIX mesurant la volatilité implicite du S&P500 reste proche des 13%. La performance des actions de petites capitalisations (française en particulier) a donc pénalisé la performance du fonds, toutefois compensé par la bonne tenue des actions monde et de la thématique de la robotique et de l'intelligence artificielle, que nous avons repondéré marginalement au détriment des actions de la zone euro à l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale, du fait de l'incertitude politique. En revanche la thématique des énergies renouvelables souffre à nouveau ce mois-ci malgré une des rendements obligataires plutôt stable sur la période, probablement du fait de l'approche des élections américaine et de la progression du candidat D. Trump dans les sondage. Nous avons pour le moment maintenu nos expositions sur cette thématique. Enfin, nous conservons notre exposition aux valeurs de la technologie associée à la robotique et à l'intelligence artificielle. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, il est orienté vers les thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance. Ces thématiques s'articulent autour des grands défis de notre économie pour les années futures : 1/ Le défi climatique avec les thèmes de la dé-carbonisation de l'économie et la gestion des ressources en eau. 2/ Le défi démographique et les nouveaux modes de consommation qu'il génère. 3/ Le défi technologique à travers des questions incontournables, comme la sécurité. Le fonds maintient par ailleurs un investissement de plus de 20% de son actif dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) européennes remplissant les critères d'éligibilité au PEA/PME, cette poche continue de connaître cette année une performance très en deçà des grandes capitalisations, favorisées par les investisseurs. Enfin le fonds offre une exposition aux entreprises non cotés (capital développement et infrastructure) dont nous poursuivons le déploiement.

Juillet 2024

La reprise de l'activité en Europe s'est confirmée en juillet, certains pays ayant compensé les performances décevantes en Allemagne. Aux États-Unis, les marchés ont été dominés par les attentes de la politique monétaire de la Fed et les signaux de ralentissement économique. Les investisseurs restent attentifs aux développements économiques et aux décisions des banques centrales au second semestre. Les marchés d'action ont consolidé en juillet avec -2.02% pour l'indice MSCI ACWI en USD. Les actions américaines ont baissé (MSCI US -2.75%) mais ont surperformé l'Europe où l'EuroStoxx50 perdait -3.3% en USD. Ce sont les valeurs technologiques qui ont précipité le marché américain à la baisse, illustré par le Nasdaq 100 qui pointe à -5.6%. Les grandes entreprises technologiques ont subi des prises de bénéfices après un premier semestre exceptionnel dans un contexte de restrictions d'exportations de puces vers la Chine. Du fait d'une anticipation de baisse de taux d'intérêt réels, les petites et moyennes valeurs ont surperformé les plus grosses avec un Russel 2000 à +7,49%. Les marchés européens ont montré des signes de nervosité, avec des secteurs comme le luxe pénalisé par une réduction des dépenses des consommateurs. Le CAC40 a perdu -2.5% dans un contexte d'incertitude politique française. La normalisation de la politique monétaire de la Banque du Japon a entraîné une chute importante du Nikkei 225 à -3,8%. Le marché chinois est resté volatil et a perdu plus de 3%. Les marchés émergents hors Chine sont restés assez stables malgré une hausse des tensions géopolitiques (+0.04% MSCI EM en USD). La volatilité des marchés d'actions s'est amplifiée et l'indice VIX mesurant la volatilité implicite du S&P500 s'est approché de 20% en fin de mois. Poche actions monde Peu avant les publications trimestrielles aux Etats-Unis, nous avons diminué notre exposition aux principales valeurs du secteur de la technologie américaine, jugeant que le positionnement des investisseurs devenait trop concentré par rapport au risque de déception. Nous restons toutefois positifs quant aux perspectives de croissance à long terme dans le contexte du développement des activités autour du « cloud » (en lien avec les investissements dans l'intelligence artificielle et la robotisation). Cette dernière thématique contribue marginalement négativement à la performance du fonds. La thématique des énergies renouvelables rebondi en relatif, à la faveur d'une progression de la candidature de K. Harris en remplacement de J. Biden dans la campagne des élections présidentielles aux Etats-Unis et de rendements obligataires en baisse sur la période. Nous avons maintenu nos expositions sur cette thématique. Poche actions France Les actions françaises de grandes capitalisations ont d'abord souffert de l'incertitude politique puis rebondi suite aux 2ème tour des

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

élections législatives. Compte tenu de valorisations beaucoup plus attractives, nous avons maintenu un léger biais vers des actions de moyennes capitalisations. Nous analysons de près les premières publications trimestrielles, qui pour l'instant sont contrastées notamment en raison de la faiblesse de l'activité en Chine. Les actions de petites capitalisations (françaises en particulier) ont bien résisté dans ce contexte, ce qui a tiré la performance du fonds vers le haut. Enfin dans la poche Non Cotée, nous avons conclu un nouvel engagement à hauteur de 30M? sur le FCPR Mégatendance 3 ce qui permettra de futurs déploiement de participations dans des entreprises non cotées, principalement françaises, de taille moyenne (20 à 500M? de chiffres d'affaires) et présentant un profil bénéficiaire positif (>3M? d'EBITDA), au travers d'opérations de type capital développement, capital transmission en particulier. La poche contribue positivement à la performance du fonds compte tenu de la revalorisation du véhicule Nexstage Evergreen SCA, en lien avec la forte progression du chiffre d'affaires de certaines entreprises sous-jacentes. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, il est orienté vers les thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance. Ces thématiques s'articulent autour des grands défis de notre économie pour les années futures : 1/ Le défi climatique avec les thèmes de la dé-carbonisation de l'économie et la gestion des ressources en eau. 2/ Le défi démographique et les nouveaux modes de consommation qu'il génère. 3/ Le défi technologique à travers des questions incontournables, comme l'automatisation ou la sécurité. Le fonds maintient par ailleurs un investissement de plus de 20% de son actif dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) européennes remplissant les critères d'éligibilité au PEA/PME, cette poche continue de connaître cette année une performance très en deçà des grandes capitalisations, favorisées par les investisseurs. Enfin le fonds offre une exposition aux entreprises non cotés (capital développement et infrastructure) dont nous poursuivons le déploiement.

Août 2024

Le mois d'août n'aura pas été de tout repos pour les investisseurs avec de forts mouvements des marchés d'action, une hausse surprise des taux d'intérêt de la Banque du Japon et des craintes de récession aux Etats-Unis dans un contexte (géo)politique instable. La croissance donne des signes de ralentissement et l'inflation se rapproche de l'objectif des banques centrales. Après une forte chute la première semaine, les marchés d'action terminent en légère hausse, alors que les taux d'intérêts ont globalement baissé. Le scénario de ralentissement marqué de l'économie qui était depuis plusieurs mois écarté par les investisseurs est revenu sur le devant de la scène. Ce changement de narratif, associé à la hausse surprise des taux de la Banque du Japon et la chute du marché japonais, ainsi qu'une dégradation des perspectives de certaines grandes valeurs américaines, ont entraîné une chute brutale des marchés d'action. L'indice MSCI ACWI a perdu plus de 6% en une semaine. Après cette chute initiale importante, les marchés développés ont fortement rebondi, en particulier aux États-Unis, où le S&P 500 s'est rapproché des plus hauts de juillet. Cependant, cette reprise a été inégale et on assiste à une rotation vers les valeurs défensives et les cycliques au détriment des valeurs technologiques. Aux États-Unis, les marchés actions ont eu des résultats mitigés. Le S&P 500 a terminé le mois en hausse de 1,3%, tandis que le NASDAQ recule légèrement de 0,5%. Cette baisse reflète les incertitudes macroéconomiques croissantes et les révisions à la baisse des prévisions de bénéfices dans le secteur technologique. Par exemple, les résultats de Nvidia en ligne avec les attentes ont pourtant entraîné une chute de 7% car les perspectives ont été jugées décevantes. Le secteur technologique a subi des prises de bénéfices après un fort début d'année, tandis que les valeurs défensives ont mieux résisté. En Europe, les marchés ont montré une certaine résilience en terminant le mois dans le vert. L'Eurostoxx 50 a progressé de 2% en août, soutenu par des gains dans les secteurs de la consommation cyclique et de la technologie. Le DAX allemand a enregistré une hausse de 2,3%. Le CAC40 continue de sous performer les marchés européens. Une hausse moins importante outre-manche avec le FTSE 100 qui grapille seulement de 0,5%. Le marché japonais a été très volatil en conséquence de la hausse des taux surprise de la BoJ et du renforcement du Yen en conséquence. Le Topix a chuté de près de 20% début aout pour finalement terminer en baisse de -3.6%. Malgré cette chute, le Topix reste en hausse de 15% depuis le début de l'année. Poche actions monde Nous avons diminué notre exposition aux principales valeurs du secteur de la technologie américaine, jugeant que le positionnement des investisseurs devenait trop concentré par rapport au risque de déception. Nous avons conservé ce positionnement au cours du mois d'août, et réinvesti marginalement compte tenu de la forte baisse du marché. Nous restons positifs quant aux perspectives de croissance à long terme dans le contexte du développement des activités autour du « cloud » (en lien avec les investissements dans l'intelligence artificielle et la robotisation). Cette dernière thématique contribue marginalement négativement à la performance du fonds. La thématique des énergies renouvelables n'a pas confirmé son rebond de juillet en relatif aux actions monde, et ce malgré les baisses de taux amorcées par la marché obligataire (qui abaissent les coût d'emprunts pour les entreprises du secteur). Les investisseurs semblent encore largement paralysés par les craintes liées à la candidature Trump aux élections présidentielles américaines. Nous avons maintenu

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

nos expositions sur cette thématique. La thématique de la chaîne de production alimentaire, plus défensive, a connu meilleur fortune, nous l'avons renforcée marginalement, dans un contexte de progression des incertitudes sur la croissance aux Etats-Unis. Poche actions France Les actions françaises de grandes capitalisations ont poursuivi leur rebond au mois d'août, compte tenu d'un certain apaisement sur le plan politique. En revanche le segment de capitalisation intermédiaire déçoit légèrement en relatif aux grandes capitalisations, malgré des niveaux de valorisation beaucoup plus attractifs. Nous conservons ces positions qui nous semblent aussi moins exposées à l'activité en Chine, qui reste en berne. Les actions de petites capitalisations européennes ont connu une performance positive, presque en ligne avec les grandes capitalisations, y-compris la composante française, ce qui a tiré la performance du fonds vers le haut. Il n'y a pas eu de nouveaux mouvement ce mois-ci dans la poche Non Cotée. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, ce fonds est composé (i) d'un cœur d'actions monde complété de diversifications sur des thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance, et (ii) d'actions principalement françaises de grandes capitalisations et de petites capitalisations, y-compris non cotées (capital développement et infrastructure).

Septembre 2024

Convictions Le mois de septembre aura été marqué par une poursuite des baisses des taux directeur des banques centrales et des annonces importantes des autorités chinoises pour soutenir l'économie. L'inflation continue de baisser dans les économies avancées, et les craintes de récession persistent alors que de nombreux indicateurs prédisent une décélération du secteur manufacturier. Les indices actions ont marqué des plus haut et les taux d'intérêt à court et long terme ont baissé. Le dollar baisse alors que l'or continue sa progression. Le pétrole a souffert des perspectives de baisse de la demande et d'un manque de cohésion de l'OPEP. Les marchés actions sont restés volatils en septembre, particulièrement dans le secteur technologique. Ainsi, le MSCI World (en devise locale) a terminé le mois en hausse de 1,83%, après un rebond des secteurs défensifs tels que la consommation de base et la santé, signe d'une déconcentration du marché. De son côté, le NASDAQ, plus exposé aux valeurs technologiques américaines, a profité de la baisse des taux pour gagner plus de 2,2%. En Europe, l'indice MSCI Emu progresse de 1% mais le CAC 40 reste en trait avec 0,14% de performance. Enfin les petites capitalisations françaises et européenne sont à nouveau sous pression (-1,26% pour CAC Mid & Small). Notons que les mesures de soutien monétaires et budgétaires annoncées en Chine ont incité les investisseurs à se repositionner sur les actions de cette région, et sur les valeurs du luxe qui sont particulièrement sensibles au marché asiatique et avaient particulièrement souffert cet été. Poche actions monde Nous avons maintenu nos principales positions dans cette poche, avec une exposition plus modérée désormais aux principales valeurs du secteur de la technologie américaine. Nous restons toutefois positifs quant aux perspectives de croissance à long terme dans le contexte du développement des activités autour du « cloud » (en lien avec les investissements dans l'intelligence artificielle et la robotisation). Cette dernière thématique contribue marginalement positivement à la performance du fonds. Malgré un fort rebond courant septembre à la faveur d'une meilleure probabilité de voir une victoire démocrate aux élections présidentielles, américaines, la thématique des énergies renouvelables a souffert à nouveau en fin de mois. Cette thématique contribue toutefois positivement à la performance du fonds ce mois-ci. La thématique de la chaîne de production alimentaire, plus défensive, a connu une bonne performance, mais la rotation vers ces valeurs plus défensives semble s'atténuer plus récemment. De façon tactique, nous avons d'ailleurs ajouté une position tactique sur les actions émergentes et les actions chinoises considérant que les annonces de soutien monétaires et budgétaires pouvaient continuer à attirer de nouveau flux d'investissement sur les actions chinoises. Poche actions France Les actions françaises de grandes capitalisations a connu une performance décevante ce mois-ci, dans un contexte budgétaire toujours tendu en France et dans un contexte d'incertitude fiscale pour certaines entreprises. Le segment de capitalisation intermédiaire françaises et européennes déçoit en relatif par rapport aux grandes capitalisations, malgré des niveaux de valorisation beaucoup plus attractifs. Nous conservons ces positions qui sont historiquement décotées et présentent pour autant un profil de croissance intéressant. Il n'y a pas eu de nouveaux mouvement ce mois-ci dans la poche Non Cotée. Le véhicule NexStage Evergreen a connu une revalorisation positive sur la base du rapport d'audit à fin juin 2024. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, ce fonds est composé (i) d'un cœur d'actions monde complété de diversifications sur des thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance, et (ii) d'actions principalement françaises de grandes capitalisations et de petites capitalisations, y-compris non cotées (capital développement et infrastructure).

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Octobre 2024

Octobre a été marqué par une poursuite de la baisse de l'inflation particulièrement en Europe, et un ralentissement de l'activité économique en Chine et en Allemagne alors que l'économie américaine reste résiliente. Malgré ce contexte plutôt favorable aux baisses de taux directeurs, les taux d'intérêt à court et moyen terme ont augmenté face au double défi géopolitique et de finances publiques auquel les gouvernements occidentaux sont confrontés. Les tensions au Moyen-Orient ont provoqué une forte volatilité pétrole avec des hausses temporaires à \$81 par baril de Brent, suivi d'une correction rapide à \$73 en fin de mois. Sur les marchés, la volatilité a été élevée pour les indices actions et le dollar s'est renforcé face à plusieurs devises, dont l'Euro. Les marchés actions ont globalement consolidé avec une reprise de la volatilité. Aux États-Unis, le S&P 500 a atteint de nouveaux sommets au cours du mois mais termine en baisse de -1,0% suite à plusieurs publications de résultats d'entreprise décevants, d'incertitudes sur les baisses de taux et du résultat des élections (fiscalité des entreprises). Le Nasdaq, soutenu par une bonne performance des valeurs technologiques, a enregistré la plus faible baisse parmi les indices américains à -0,8%, tandis que le Dow Jones a baissé de -2,0%. En Europe, la consolidation a été plus marquée avec l'EuroStoxx50 perdant -3,5%. Le CAC40 a également terminé en recul de -3,7%, suite à des publications en dessous des attentes pour les valeurs du luxe et de l'énergie. En Allemagne, le DAX30 a affiché une baisse modérée de -1,3%, portée par une amélioration des perspectives sur le secteur industriel. Les petites et moyennes entreprises ont également été sous pressions avec un recul de -4,24% pour le CAC Small par exemple. En Asie, le MSCI China a corrigé de -5,9%, consolidant les gains obtenus en septembre après l'annonce des réformes, tandis que le Nikkei 225 a progressé de 3,1% au Japon, bénéficiant d'une dynamique positive des valeurs exportatrices. En Inde, l'indice principal a perdu plus de 6,2% sous l'effet d'une correction sectorielle, notamment dans les biens de consommation, en raison des pressions économiques globales. L'indice MSCI Emergents termine en baisse de -3,8%. Poche actions monde Après un allègement en septembre, nous avons réhaussé notre exposition aux principales valeurs du secteur de la technologie américaine, en particulier au travers de la thématique de l'IA, en nous diversifiant sur un support présentant une bonne diversification sur les logiciels (au-delà de la composante semi-conducteurs) qui nous semble devoir bénéficier des investissements en cours. Cette thématique contribue positivement à la performance du fonds ce mois-ci. Avec de meilleurs sondages au cours du mois, la probabilité de voir une victoire de D. Trump aux élections présidentielles, américaines a largement contribué à la pression à nouveau rencontrée par les entreprises de la thématique des énergies renouvelables (-5% environ pour le fonds KBI Global Energy Transition). Nous avons marginalement arbitré nos positions vers la thématique de l'Eau qui présente une composante industrielle plus marquée et s'avère plus résiliente dans ce contexte politique. La thématique de la chaîne de production alimentaire a mieux résisté mais reste en retrait par rapport aux actions monde ce mois-ci. Nous avons maintenu notre position tactique sur les actions chinoises considérant que les annonces de soutien monétaires et budgétaires pouvaient continuer à attirer de nouveau flux d'investissement sur les actions chinoises, et en attente de la réunion du parti communiste prévu la première semaine de novembre. Poche actions France Les actions françaises de grandes capitalisations a connu une performance largement négative ce mois-ci, dans un contexte budgétaire toujours tendu en France et dans un contexte d'incertitude fiscale pour certaines entreprises. En relatif toutefois, la sélection de titres s'avère légèrement positive. Le segment de capitalisation intermédiaire françaises et européennes déçoit également, malgré des niveaux de valorisation beaucoup plus attractifs. Nous conservons ces positions qui sont historiquement décotées et présentent pour autant un profil de croissance intéressant. Au travers de la poche Non Cotée, le FPCR Amundi Private Equity Transition Juste a procédé à un appel de fonds pour un investissement dans une entreprise spécialisée dans l'efficacité énergétique des bâtiments. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, ce fonds est composé (i) d'un cœur d'actions monde complété de diversifications sur des thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance, et (ii) d'actions principalement françaises de grandes capitalisations et de petites capitalisations, y-compris non cotées (capital développement et infrastructure).

Novembre 2024

Le mois de novembre 2024 a été marqué par l'élection de Donald Trump aux États-Unis, une détérioration des perspectives économiques en Europe et des défis croissants pour les pays émergents en particulier la Chine. Les marchés financiers positionnés pour une victoire de Trump, ont subi une forte volatilité des taux d'intérêts, et oscillé entre opportunités sectorielles et prudence face aux incertitudes. Les marchés actions terminent le mois avec des performances contrastées. Aux États-Unis, les indices boursiers ont atteint de nouveaux sommets suite l'élection de Donald Trump, portés par les anticipations de baisses d'impôts et de mesures favorables aux entreprises. Ainsi, les actions monde (indice MSCI World en devise locale) termine à +2,93%. Cependant, en Europe, les marchés actions ont souffert des incertitudes politiques en France et en

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Allemagne et d'une détérioration des perspectives. L'indice MSCI EMU recule de -0,91%. Le résultat des élections américaine renforce l'idée d'un différentiel de croissance favorable aux Etats-Unis et nous confortent dans notre position légèrement surpondérée sur cette zone géographique par rapport à la zone euro. Poche actions monde Suite à l'élection de D. Trump à la présidentielle américaine, nous avons ajouté une exposition aux entreprises de moyennes capitalisation aux Etats-Unis. Ces entreprises sont peu endettées, exposées aux enjeux domestiques et présentent des valorisations attractives. Nous pensons qu'elles bénéficieront de l'environnement pro-business annoncé par le président élu. Nous avons également réhaussé notre exposition aux principales valeurs du secteur de la technologie américaine, en particulier au travers de la thématique de l'IA, tout maintenant l'idée d'une diversification sur les logiciels (au-delà de la composante semi-conducteurs). Cette thématique contribue très positivement à la performance du fonds ce mois-ci. En revanche la victoire de D. Trump aux élections présidentielles américaines a maintenu la pression sur les entreprises de la thématique des énergies renouvelables dont les cours se sont toutefois stabilisés depuis mi-novembre. Les principaux états bénéficiaires de l'IRA (notamment dans le solaire) sont des états républicains, et de nombreux emplois y sont en jeu. Nous pensons donc que l'essentiel de la sous-performance est désormais passée. Cependant, compte tenu d'un environnement de taux à nouveau à risque, nous avons à nouveau réduit partiellement cette exposition, au profit de la thématique de l'IA évoqué ci-dessus. La thématique de la chaîne de production alimentaire a mieux résisté mais reste en retrait par rapport aux actions monde ce mois-ci, nous ne maintenons qu'une faible exposition sur cette thématique. Enfin, nous avons soldé notre position tactique sur les actions chinoises considérant que de prochaines mesures de stimulus étaient nécessaire pour attirer de nouveau flux d'investissement. Nous avons reporté cette exposition sur les actions américaines. Poche actions France Les actions françaises de grandes capitalisations connaissent à nouveau une performance négative ce mois-ci, dans un contexte budgétaire et politique toujours tendu en France. Les secteurs du luxe, de l'automobile restent sous forte pression. Le segment de capitalisation intermédiaire françaises et européennes déçoit également, malgré des niveaux de valorisation beaucoup plus attractifs. Nous avons réduit ces positions compte tenu du niveau d'incertitude budgétaire et politique croissant en France. Il n'y a pas eu de nouvelles opérations dans la poche Non Cotée au cours du mois. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, ce fonds est composé (i) d'un cour d'actions monde complété de diversifications sur des thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance, et (ii) d'actions principalement françaises de grandes capitalisations et de petites capitalisations, y-compris non cotées (capital développement et infrastructure).

Décembre 2024

Le quatrième trimestre 2024 a été marqué par la victoire de Donald Trump et des Républicains aux Etats-Unis et la poursuite de la croissance américaine. Ce dynamisme contraste avec la faiblesse de l'Europe et de la Chine. Les banques centrales ont poursuivi leur cycle de baisse de taux mais restent vigilantes face au risque de reprise de l'inflation. Les risques géopolitiques sont toujours très présents. Les marchés financiers ont globalement poursuivi leurs tendances positives, et 2024 sera finalement une bonne année pour les investisseurs. Pas de rallye de fin d'année pour les marchés actions. Aux Etats-Unis, les marchés actions ont été volatils et présentent des résultats contrastés. Le S&P500 a corrigé à la fin du mois, entraînant à la baisse le actions monde. L'indice MSCI World en USD termine en baisse de -2.61%. En Europe, les marchés actions résistent mieux et les MSCI EMU affiche une progression de 1,37%, les incertitudes ayant déjà été fortement « anticipées » le mois précédent. Nous avons atténué notre surpondération pour les actions monde par rapport aux actions de la Zone Euro, mais nous conservons une préférence sur les premières, du moins en dehors des « méga » capitalisations américaines qui nous semblent désormais plus à risque. Poche actions monde Ce mois-ci, après le rallye sur les actions américaines (post-élection de D. Trump), nous avons atténué notre surpondération pour les actions méga » capitalisations américaines qui nous semblent désormais plus à risque. Nous maintenons toutefois une exposition aux actions de moyennes capitalisations qui nous semblent plus attractives et à la thématique de de l'IA de façon générale qui hors « méga » capitalisations connaît de bonnes performances ce mois-ci. Au sein de la poche, la thématique liée à la transition énergétique souffre à nouveau en fin d'année, notamment du fait d'une forte hausse de taux d'intérêts. Nous avons à nouveau réduit notre exposition. La thématique de la chaîne de production alimentaire a mieux résisté mais reste en retrait par rapport aux actions monde ce mois-ci, nous ne maintenons qu'une faible exposition sur cette thématique. Poche actions France Les actions françaises de grandes capitalisations connaissent une performance positive ce mois-ci, malgré le contexte budgétaire et politique toujours tendu en France. Les secteurs du luxe et de l'automobile étaient un peu moins sous pression. Le segment de capitalisation intermédiaire françaises et européennes rebondissent également, avec des performances qui terminent même supérieures à celles des actions de grandes capitalisations. Au sein de la poche Non Cotée, nous avons investi 5M? dans un support de capital investissement. Amundi Convictions ESR est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, ce

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

fonds est composé (i) d'un cour d'actions monde complété de diversifications sur des thématiques qui offrent à nos yeux les meilleurs potentiels de croissance, et (ii) d'actions principalement françaises de grandes capitalisations et de petites capitalisations, y-compris non cotées (capital développement et infrastructure).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI CONVICTIONS ESR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR (C) en devise EUR : 10,58%,
- Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E (C) en devise EUR : 11,57%,
- Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F (C) en devise EUR : 11,02%,
- Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P (C) en devise EUR : 10,58%,
- Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER (C) en devise EUR : 11,02%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|--|---------------------------------------|----------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE NET ZERO AMBITION | 678 605 760,24 | 68 009 522,51 |
| AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE PARIS ALIGNED PAB - IE C | 96 653 922,65 | 604 012 545,32 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C | 202 378 478,74 | 240 470 918,58 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z | 64 806 941,35 | 95 512 400,50 |
| Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc | 65 378 153,12 | 49 099 678,17 |
| AMUNDI MSCI ROBOTICS & AI ESG SCREENED - UCITS ETF ACC | 24 649 177,56 | 75 186 544,55 |
| AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE SC | 89 083 220,08 | |
| AMD IX MSCI EMGING MKTS SRI PAB IE C | 35 884 806,94 | 49 063 491,99 |
| AM IS NAS 100 UEC | 32 963 243,51 | 33 478 969,46 |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | 13 188 286,10 | 40 918 090,58 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Le conseil de Surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

- 6 avril 2024 : Introduction du forfait de « Frais de fonctionnement et autres services ».
- 15 juillet 2024 : création de la part RP ASS réservés à la distribution des réseaux partenaires.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC à plus de 20%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 20% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 14,46%.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 114,35%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 113,77%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires¹) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 20 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

² Sources Amundi Décembre 2024

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,

– Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁵,
- armes chimiques et biologiques⁶,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁷.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁸,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁹,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction, Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁵ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁶ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁷ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁸ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁹ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante¹⁰.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

- Armement nucléaire

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

¹⁰ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
 - Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
 - Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).
- Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**AMUNDI CONVICTIONS ESR
FONDS D'EPARGNE SALARIALE**
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AMUNDI CONVICTIONS ESR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI CONVICTIONS ESR

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI CONVICTIONS ESR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.10.31 16:00:15 +0100



AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|-------------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 5 009 528,76 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 5 009 528,76 |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions (B) | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 1 071 923,35 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 1 071 923,35 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Titres de créances (D) | |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé | |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé | |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 1 651 008 898,92 |
| OPCVM | 1 385 713 930,58 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 234 257 758,34 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 31 037 210,00 |
| Dépôts (F) | |
| Instruments financiers à terme (G) | 3 224 857,02 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | |
| Titres financiers empruntés | |
| Titres financiers donnés en pension | |
| Autres opérations temporaires | |
| Prêts (I) (*) | |
| Autres actifs éligibles (J) | |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 1 660 315 208,05 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 10 628 700,26 |
| Comptes financiers | 2 945 755,98 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 13 574 456,24 |
| Total de l'actif I+II | 1 673 889 664,29 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|-------------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 1 507 179 962,95 |
| Report à nouveau sur revenu net | |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | |
| Résultat net de l'exercice | 160 464 775,26 |
| Capitaux propres I | 1 667 644 738,21 |
| Passifs de financement II (*) | |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 1 667 644 738,21 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | |
| Instruments financiers à terme (B) | 3 224 859,71 |
| Emprunts (C) (*) | |
| Autres passifs éligibles (D) | |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 3 224 859,71 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 2 747 765,15 |
| Concours bancaires | 272 301,22 |
| Sous-total autres passifs IV | 3 020 066,37 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 1 673 889 664,29 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 196 369,60 |
| Produits sur obligations | 146 441,46 |
| Produits sur titres de créances | |
| Produits sur parts d'OPC | 1 265 000,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | |
| Produits sur prêts et créances | |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Autres produits financiers | 469 972,27 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 2 077 783,33 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur instruments financiers à terme | |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | |
| Charges sur emprunts | |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Charges sur passifs de financement | |
| Autres charges financières | -2 891,97 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -2 891,97 |
| Total revenus financiers nets (A) | 2 074 891,36 |
| Autres produits : | |
| Frais pris en charge par l'entreprise | 185 942,56 |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | |
| Versements en garantie de capital ou de performance | |
| Autres produits | |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -8 998 280,58 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | |
| Impôts et taxes | |
| Autres charges | |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -8 812 338,02 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | -6 737 446,66 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -196 435,46 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | -6 933 882,12 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | 195 534 713,02 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -753 872,86 |
| Frais de recherche | |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | |
| Indemnités d'assurance perçues | |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 194 780 840,16 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 3 248 554,44 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 198 029 394,60 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -36 254 273,89 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | 315 653,67 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | -35 938 620,22 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 5 307 883,00 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | -30 630 737,22 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | |
| Impôt sur le résultat V (*) | |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 160 464 775,26 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif de participer à la performance des marchés d'actions internationaux. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique de valeurs liées à des enjeux mondiaux de long terme afin de participer à la hausse potentielle des marchés actions internationaux tout en limitant la volatilité du fonds à 15%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Actif net Global en EUR | 693 477 968,87 | 1 031 207 016,20 | 1 078 582 583,76 | 1 358 894 973,41 | 1 667 644 738,21 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR en EUR | | | | | |
| Actif net | | 2 183 503,69 | 8 204 320,03 | 9 787 450,21 | 12 136 988,54 |
| Nombre de titres | | 11 596,7621 | 51 545,9043 | 56 385,5858 | 63 453,8288 |
| Valeur liquidative unitaire | | 188,28 | 159,16 | 173,58 | 191,27 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | 10,81 | 0,42 | 2,04 | 22,75 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | -0,83 | 0,19 | -0,88 | -1,55 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E en EUR | | | | | |
| Actif net | 23 874 530,67 | 30 861 835,69 | 28 912 690,12 | 35 101 531,79 | 41 603 137,87 |
| Nombre de titres | 150 347,5992 | 162 822,3983 | 178 834,5245 | 197 304,7829 | 210 307,9037 |
| Valeur liquidative unitaire | 158,79 | 189,54 | 161,67 | 177,90 | 197,82 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 8,32 | 11,01 | 0,42 | 2,08 | 23,43 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 0,18 | 0,66 | 1,71 | 0,61 | 0,11 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F en EUR | | | | | |
| Actif net | 669 425 088,24 | 995 510 627,57 | 969 221 336,96 | 1 219 224 765,10 | 1 487 816 012,06 |
| Nombre de titres | 4 206 009,7027 | 5 266 432,2542 | 6 041 289,7790 | 6 940 724,1951 | 7 655 462,7427 |
| Valeur liquidative unitaire | 159,15 | 189,02 | 160,43 | 175,66 | 194,34 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 8,34 | 11,01 | 0,42 | 2,06 | 23,07 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,51 | -0,20 | 0,86 | -0,22 | -0,82 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P en EUR | | | | | |
| Actif net | 178 349,96 | 574 042,85 | 887 316,56 | 2 293 220,62 | 3 235 044,58 |
| Nombre de titres | 1 618,3279 | 4 403,2924 | 8 051,5693 | 19 080,7190 | 24 427,4164 |
| Valeur liquidative unitaire | 110,20 | 130,36 | 110,20 | 120,18 | 132,43 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 5,77 | 7,61 | 0,29 | 1,41 | 15,75 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,74 | -0,54 | 0,13 | -0,61 | -1,07 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|------------|--------------|---------------|---------------|----------------|
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER en EUR | | | | | |
| Actif net | | 2 077 006,40 | 71 356 920,09 | 92 488 005,69 | 122 853 555,16 |
| Nombre de titres | | 10 991,4261 | 444 926,6368 | 526 686,3169 | 632 347,4682 |
| Valeur liquidative unitaire | | 188,96 | 160,37 | 175,60 | 194,28 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | 10,81 | 0,42 | 2,06 | 23,07 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | -0,19 | 0,86 | -0,22 | -0,82 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Le fonds détient des parts de fonds de capital investissement à hauteur de 4,31 % de son actif net, soit :

FCPI NEXTSTAGE CHAMPIONNES III, valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté de l'appel de fonds du 15/11/2024 représentant 0,95 % de l'actif net.

-FCPR AGRITALY 2017 A, valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, représentant 0,17% de l'actif net
AMUNDI EPARGNE SALARIALE ALBA II – A, valorisé sur la dernière valeur liquidative connue représentant 0,51% de l'actif net.

FCPR AMUNDI MEGATENDANCES II , valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté du dernier appel de fonds du 13/12/2024 représentant 2,06 % de l'actif net.

AMUNDI PRIVATE EQUITY TRANSITION JUSTE FPCI Part A, valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté du dernier appel de fonds du 06/11/2024 représentant 0,07 % de l'actif net.

FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A, valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté de la dernière distribution en date du 25/09/2025 représentant 0,14 % de l'actif net.

AMUNDI INFRASTRUCTURE DIVERSIFIED FUND I A4 , valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté de l'appel de fonds du 29/11/2024 et 03/12/2024 représentant 0,41 % de l'actif net.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| | Frais facturés au Fonds | Assiette | Taux barème | Prise en charge Fonds/Entreprise |
|----|---|---|---|----------------------------------|
| P1 | Frais de gestion financière | Actif net | AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER : 0,60% TTC maximum | Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - RP ASS : 1,00% TTC maximum | Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR : 1,00% TTC maximum | Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - E : 1,00% TTC maximum | Entreprise |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - F : 0,40% TTC maximum 0,60% TTC maximum | Entreprise Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - P : 1,00% TTC maximum | Fonds |
| P2 | Frais de fonctionnement et autres services | Actif net | AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR : 0,10% TTC | Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - E : 0,10% TTC | Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - F : 0,10% TTC | Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER : 0,10% TTC | Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - RP ASS : 0,10% TTC | Fonds |
| | | | AMUNDI CONVICTIONS ESR - P : 0,10% TTC | Fonds |
| | | | | |
| P3 | Frais indirects : Commission de souscription | Actif net | 0,90 % TTC maximum | Fonds |
| | Commission de rachat | Actif net | Néant | Sans objet |
| | Frais de gestion | Actif net | 1,80 % TTC l'an maximum | Fonds |
| P4 | Commission de mouvement | Prélèvement sur chaque transaction ou opération | Néant | Néant |
| P5 | Commission de surperformance | Actif net | Néant | Sans objet |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les coûts liés aux contributions dues par la Société de gestion à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la gestion du Fonds et les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC peuvent s'ajouter aux frais facturés au Fonds et affichés ci-dessus.

(*) Commission liée à l'investissement dans des OPC immobiliers (OPCI) et ayant pour objet de couvrir les frais et taxes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'actifs immobiliers.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 078,40 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds. Des frais de RTO (routage et transmission d'ordres), calculés sur le montant des transactions de marché et perçus par Amundi Intermédiation en rémunération de ses services d'exécution, ont été payés par le fonds à hauteur de 645121.41 Euros.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--|-------------------------------------|--|
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | Capitalisation | Capitalisation |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|-------------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 1 358 894 973,41 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 400 448 688,37 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -243 803 696,85 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -6 737 446,66 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 194 780 840,16 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | -35 938 620,22 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | |
| Autres éléments | |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 1 667 644 738,21 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|-----------------|-----------------|
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 14 233,5145 | 2 633 275,43 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -7 165,2715 | -1 328 521,69 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 7 068,2430 | 1 304 753,74 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 63 453,8288 | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 38 966,2838 | 7 398 871,59 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -25 963,1630 | -4 948 181,37 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 13 003,1208 | 2 450 690,22 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 210 307,9037 | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 905 974,1709 | 356 087 477,11 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 191 235,6233 | -223 452 480,28 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 714 738,5476 | 132 634 996,83 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 7 655 462,7427 | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 7 499,4341 | 967 099,93 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -2 152,7367 | -275 114,48 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 5 346,6974 | 691 985,45 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 24 427,4164 | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 179 245,2747 | 33 361 964,31 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -73 584,1234 | -13 799 399,03 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 105 661,1513 | 19 562 565,28 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 632 347,4682 | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|--|------------|
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---|---------------------------------|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR FR0014001AD6 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 12 136 988,54 | 63 453,8288 | 191,27 |
| AMUNDI CONVICTIONS ESR - E QS0009116201 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 41 603 137,87 | 210 307,9037 | 197,82 |
| AMUNDI CONVICTIONS ESR - F QS0009116219 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 1 487 816 012,06 | 7 655 462,7427 | 194,34 |
| AMUNDI CONVICTIONS ESR - P QS0009121672 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 3 235 044,58 | 24 427,4164 | 132,43 |
| AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER FR0014001AE4 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 122 853 555,16 | 632 347,4682 | 194,28 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Pays 1 FRANCE +/- | Pays 2 +/- | Pays 3 +/- | Pays 4 +/- | Pays 5 +/- |
| | | | | | | |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 5 009,53 | 5 009,53 | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 5 206,92 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 10 216,45 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|------------|---------|------------------------------------|----------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | | | | | | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | 1 071,92 | | |
| Obligations | 1 071,92 | | 1 071,92 | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Comptes financiers | 2 945,76 | | | | 2 945,76 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Comptes financiers | -272,30 | | | | -272,30 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | | | | |
| Options | NA | | | | |
| Swaps | NA | | | | |
| Autres instruments financiers | NA | | | | |
| Total | | | 1 071,92 | | 2 673,46 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) |]3 - 6 mois] (*) |]6 - 12 mois] (*) |]1 - 3 ans] (*) |]3 - 5 ans] (*) |]5 - 10 ans] (*) | >10 ans (*) |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Obligations | | 1 071,92 | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Comptes financiers | 2 945,76 | | | | | | |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Emprunts | | | | | | | |
| Comptes financiers | -272,30 | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | |
| Options | | | | | | | |
| Swaps | | | | | | | |
| Autres instruments | | | | | | | |
| Total | 2 673,46 | 1 071,92 | | | | | |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|-------------------|-----------------|---------------|----------|----------|
| | USD | JPY | GBP | | |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Créances | 5 699,60 | 0,91 | 246,99 | | |
| Comptes financiers | 243,10 | 2 458,04 | 244,62 | | |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Dettes | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | | | | | |
| Devises à livrer | | | | | |
| Futures options swaps | -85 435,03 | | | | |
| Autres opérations | | | | | |
| Total | -79 492,33 | 2 458,95 | 491,61 | | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | 1 071,92 |
| Titres de créances | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | | | |
| Solde net | | | 1 071,92 |

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|--|--|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0013252830 | AMUNDI ACTIONS FRANCE RESPONSABLE PART Z | Amundi Asset Management | Actions Euro | France | EUR | 116 464 218,94 |
| FR0013128824 | AMUNDI ACTIONS PME S C | Amundi Asset Management | Actions Euro | France | EUR | 184 705 942,99 |
| FR001400TH04 | AMUNDI EURONEXT FAS IAS PART CD | Amundi Asset Management | Actions Euro | France | EUR | 5 005 095,35 |
| FR0013187390 | AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE SC | Amundi Asset Management | Actions Euro | France | EUR | 247 927 597,47 |
| FR0013277837 | AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C | Amundi Asset Management | Fonds / Actions | France | EUR | 100 959 608,52 |
| FR0013380607 | Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Acc | Amundi Asset Management | Fonds / Actions | France | EUR | 24 530 700,56 |
| FR0014005XN8 | AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z | Amundi Asset Management | Monétaire Euro | France | EUR | 1 073,80 |
| FR0014005XM0 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C | Amundi Asset Management | Monétaire Euro | France | EUR | 13 667 003,71 |
| FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | Amundi Asset Management | Monétaire Euro | France | EUR | 107,04 |
| IE000KXCEXR3 | Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc | AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL) | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 16 883 922,90 |
| IE00B44G8632 | KBI FUNDS ICAV KBI GLOBAL ENERGY TRANSITION FUND C CAP | AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL) | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 33 132 106,54 |
| IE00B43HDM83 | KBI FUNDS ICAV KBI WATER FUND CLASS C ACC | AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL) | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 41 453 536,49 |
| IE000CL68Z69 | AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE NET ZERO AMBITION | AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL) | Fonds de Fonds / Actions | Irlande | USD | 660 310 186,20 |
| LU1681038243 | AM IS NAS 100 UEC | AMUNDI LUXEMBOURG SA | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 2 310,91 |
| LU1861132840 | AMUNDI MSCI ROBOTICS & AI ESG SCREENED - UCITS ETF ACC | AMUNDI LUXEMBOURG SA | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 41 407 459,74 |
| FR001400RRJ8 | AMUNDI FPS PRIVATE MARKET | AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS | Fonds / Diversifiés | France | EUR | 10 000 000,00 |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|---|-------------------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0013293255 | AGRITALY 2017 A | AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS | Fonds / Immobilier | France | EUR | 2 864 520,00 |
| FR0050001181 | AMUNDI INFRASTRUCTURE DIVERSIFIED FUND I A4 | AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS | Non applicable | France | EUR | 6 779 000,00 |
| FR0013465531 | AMUNDI MEGATENDANCES II PARTS A2 | AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS | Non applicable | France | EUR | 34 318 200,00 |
| FR001400MNI0 | AMUNDI PRIVATE EQUITY TRANSITION JUSTE FPCI Part A1 | AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS | Non applicable | France | EUR | 1 223 000,00 |
| FR0013185741 | FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A | AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS | Non applicable | France | EUR | 2 364 000,00 |
| FR001400GE10 | AMUNDI EPARGNE SALARIALE ALBA II - A | AMUNDI TRANSITION ENERGETIQUE | Non applicable | France | EUR | 8 454 000,00 |
| FR0013314259 | BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT I2 C | BFT Investment Managers | Actions Françaises | France | EUR | 16 905 663,43 |
| FR001400EKQ6 | BFT FRANCE PME R C | BFT Investment Managers | Actions Françaises | France | EUR | 7 957 054,00 |
| FR001400E5W2 | BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS | BFT Investment Managers | Actions Françaises | France | EUR | 1 983 958,86 |
| FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR PART Z C | BFT Investment Managers | Monétaire Euro | France | EUR | 107,40 |
| FR001400TXR5 | AMUNDI CPR FRANCE INVESTISSEMENT E | CPR Asset Management | Actions Françaises | France | EUR | 5 000 000,00 |
| LU2860962476 | CPR ARTIFICIAL INTELLIGENCE I EUR C | CPR Asset Management | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 20 926 652,14 |
| LU1653749918 | CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC | CPR Asset Management | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 16 577 275,13 |
| LU2389406054 | CPR INVEST HYDROGEN I EUR | CPR Asset Management | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 106 946,03 |
| FR0014006HA6 | CPR MONETAIRE ISR Z FCP | CPR Asset Management | Monétaire Euro | France | EUR | 21,49 |
| FR0014000LV7 | M CLIMATE SOLUTIONS EB | MONTPENSIER ARBEVEL | Actions internationales | France | EUR | 13 293 419,28 |
| FR0014000GL8 | FCPI NEXTSTAGE CHAMPIONNES III | NEXTSTAGE | Private equity | France | EUR | 15 804 210,00 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|-----------|-----------------------|--------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Total | | | | | | 1 651 008 898,92 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|---|----------------------------------|----------------------|
| Créances | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 10 579 964,69 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 48 735,57 |
| Total des créances | | 10 628 700,26 |
| Dettes | | |
| | Frais de gestion fixe | 2 545 018,56 |
| | Autres dettes | 202 746,59 |
| Total des dettes | | 2 747 765,15 |
| Total des créances et des dettes | | 7 880 935,11 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|---|--------------|
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 107 378,78 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,98 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 29 745,90 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,08 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 8 016 400,65 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,58 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 26 870,83 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,98 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 631 941,86 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,58 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|--|------------|
| Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |
| Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | |
| Autres engagements hors bilan | |
| Total | |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|--------------|--|-------------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 1 563 062 369,08 |
| | FR0013293255 | AGRITALY 2017 A | 2 864 520,00 |
| | LU1681038243 | AM IS NAS 100 UEC | 2 310,91 |
| | FR0013252830 | AMUNDI ACTIONS FRANCE RESPONSABLE PART Z | 116 464 218,94 |
| | FR0013128824 | AMUNDI ACTIONS PME S C | 184 705 942,99 |
| | FR001400TXR5 | AMUNDI CPR FRANCE INVESTISSEMENT E | 5 000 000,00 |
| | FR001400GE10 | AMUNDI EPARGNE SALARIALE ALBA II - A | 8 454 000,00 |
| | FR0014005XN8 | AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z | 1 073,80 |
| | FR0014005XM0 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C | 13 667 003,71 |
| | FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | 107,04 |
| | FR001400TH04 | AMUNDI EURONEXT FAS IAS PART CD | 5 005 095,35 |
| | FR001400RRJ8 | AMUNDI FPS PRIVATE MARKET | 10 000 000,00 |
| | FR0050001181 | AMUNDI INFRASTRUCTURE DIVERSIFIED FUND I A4 | 6 779 000,00 |
| | LU1861132840 | AMUNDI MSCI ROBOTICS & AI ESG SCREENED - UCITS ETF ACC | 41 407 459,74 |
| | IE000CL68Z69 | AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE NET ZERO AMBITION | 660 310 186,20 |
| | FR0013277837 | AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C | 100 959 608,52 |
| | FR001400MNI0 | AMUNDI PRIVATE EQUITY TRANSITION JUSTE FPCI Part A1 | 1 223 000,00 |
| | FR0013187390 | AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE SC | 247 927 597,47 |
| | IE000KXCXR3 | Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc | 16 883 922,90 |
| | FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR PART Z C | 107,40 |
| | FR0013314259 | BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT I2 C | 16 905 663,43 |
| | FR001400EKQ6 | BFT FRANCE PME R C | 7 957 054,00 |
| | FR001400E5W2 | BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS | 1 983 958,86 |
| | LU2860962476 | CPR ARTIFICIAL INTELLIGENCE I EUR C | 20 926 652,14 |
| | LU1653749918 | CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC | 16 577 275,13 |
| | LU2389406054 | CPR INVEST HYDROGEN I EUR | 106 946,03 |
| | FR0014006HA6 | CPR MONETAIRE ISR Z FCP | 21,49 |
| | FR0013185741 | FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A | 2 364 000,00 |
| | IE00B44G8632 | KBI FUNDS ICAV KBI GLOBAL ENERGY TRANSITION FUND C CAP | 33 132 106,54 |
| | IE00B43HDM83 | KBI FUNDS ICAV KBI WATER FUND CLASS C ACC | 41 453 536,49 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 1 563 062 369,08 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|----------------------|
| Revenus nets | -6 933 882,12 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | |
| Revenus de l'exercice à affecter | -6 933 882,12 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -6 933 882,12 |

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | -98 632,52 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -98 632,52 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -98 632,52 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | -98 632,52 |
| Total | -98 632,52 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 24 559,43 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 24 559,43 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 24 559,43 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 24 559,43 |
| Total | 24 559,43 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|----------------------|
| Revenus nets | -6 312 295,97 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -6 312 295,97 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -6 312 295,97 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | -6 312 295,97 |
| Total | -6 312 295,97 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | -26 290,11 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -26 290,11 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -26 290,11 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | -26 290,11 |
| Total | -26 290,11 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|--------------------|
| Revenus nets | -521 222,95 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -521 222,95 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -521 222,95 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | -521 222,95 |
| Total | -521 222,95 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 198 029 394,60 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 198 029 394,60 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 198 029 394,60 |

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 1 444 014,96 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 1 444 014,96 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 1 444 014,96 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 1 444 014,96 |
| Total | 1 444 014,96 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 4 928 893,94 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 4 928 893,94 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 4 928 893,94 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 4 928 893,94 |
| Total | 4 928 893,94 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 176 682 388,24 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 176 682 388,24 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 176 682 388,24 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 176 682 388,24 |
| Total | 176 682 388,24 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 384 893,35 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 384 893,35 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 384 893,35 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 384 893,35 |
| Total | 384 893,35 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 14 589 204,11 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 14 589 204,11 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 14 589 204,11 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 14 589 204,11 |
| Total | 14 589 204,11 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-------------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 5 009 528,76 | 0,30 |
| Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 5 009 528,76 | 0,30 |
| Services financiers diversifiés | | | 5 009 528,76 | 0,30 |
| NEXTSTAGE EVERGREEN | EUR | 35 066 | 5 009 528,76 | 0,30 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 1 071 923,35 | 0,06 |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 1 071 923,35 | 0,06 |
| Produits alimentaires | | | 1 071 923,35 | 0,06 |
| CIBUS 1 E6R+4.5% 30-04-25 | EUR | 1 071 923,3503 | 1 071 923,35 | 0,06 |
| TITRES D'OPC | | | 1 651 008 898,92 | 99,01 |
| OPCVM | | | 1 385 713 930,58 | 83,10 |
| Gestion collective | | | 1 385 713 930,58 | 83,10 |
| AM IS NAS 100 UEC | EUR | 10 | 2 310,91 | 0,00 |
| AMUNDI ACTIONS FRANCE RESPONSABLE PART Z | EUR | 777,769 | 116 464 218,94 | 6,98 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z | EUR | 0,001 | 1 073,80 | 0,00 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C | EUR | 12,725 | 13 667 003,71 | 0,82 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | EUR | 0,001 | 107,04 | 0,00 |
| AMUNDI FPS PRIVATE MARKET | EUR | 100 000 | 10 000 000,00 | 0,60 |
| AMUNDI MSCI ROBOTICS & AI ESG SCREENED - UCITS ETF ACC | EUR | 387 788 | 41 407 459,74 | 2,48 |
| AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE NET ZERO AMBITION | USD | 8 195 429 | 660 310 186,20 | 39,61 |
| AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C | EUR | 736 340,227 | 100 959 608,52 | 6,05 |
| AMUNDI PRIVATE EQUITY TRANSITION JUSTE FPCI Part A1 | EUR | 100 000 | 1 223 000,00 | 0,07 |
| AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE SC | EUR | 1 304 470,154 | 247 927 597,47 | 14,87 |
| Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc | EUR | 103 517 | 16 883 922,90 | 1,01 |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | EUR | 0,001 | 107,40 | 0,00 |
| BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT I2 C | EUR | 19,085 | 16 905 663,43 | 1,01 |
| BFT FRANCE PME R C | EUR | 100 | 7 957 054,00 | 0,48 |
| BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS | EUR | 20 | 1 983 958,86 | 0,12 |
| CPR ARTIFICIAL INTELLIGENCE I EUR C | EUR | 190 919,1875 | 20 926 652,14 | 1,25 |
| CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC | EUR | 115,4991 | 16 577 275,13 | 0,99 |
| CPR INVEST HYDROGEN I EUR | EUR | 1 018,8247 | 106 946,03 | 0,01 |
| CPR MONETAIRE ISR Z FCP | EUR | 0,001 | 21,49 | 0,00 |
| KBI FUNDS ICAV KBI GLOBAL ENERGY TRANSITION FUND C CAP | EUR | 1 399 041,7424 | 33 132 106,54 | 1,99 |
| KBI FUNDS ICAV KBI WATER FUND CLASS C ACC | EUR | 754 304,1067 | 41 453 536,49 | 2,49 |
| Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Acc | EUR | 693 769 | 24 530 700,56 | 1,47 |
| M CLIMATE SOLUTIONS EB | EUR | 91 502,06 | 13 293 419,28 | 0,80 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-------------------------|--------------|
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | | | 234 257 758,34 | 14,05 |
| Gestion collective | | | 234 257 758,34 | 14,05 |
| AGRITALY 2017 A | EUR | 36 000 | 2 864 520,00 | 0,17 |
| AMUNDI ACTIONS PME S C | EUR | 218 654,193 | 184 705 942,99 | 11,08 |
| AMUNDI CPR FRANCE INVESTISSEMENT E | EUR | 50 000 | 5 000 000,00 | 0,30 |
| AMUNDI EURONEXT FAS IAS PART CD | EUR | 4 985,045 | 5 005 095,35 | 0,30 |
| AMUNDI MEGATENDANCES II PARTS A2 | EUR | 420 000 | 34 318 200,00 | 2,06 |
| FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A | EUR | 100 000 | 2 364 000,00 | 0,14 |
| Autres OPC et fonds d'investissement | | | 31 037 210,00 | 1,86 |
| Gestion collective | | | 31 037 210,00 | 1,86 |
| AMUNDI EPARGNE SALARIALE ALBA II - A | EUR | 600 000 | 8 454 000,00 | 0,51 |
| AMUNDI INFRASTRUCTURE DIVERSIFIED FUND I A4 | EUR | 100 000 | 6 779 000,00 | 0,41 |
| FCPI NEXTSTAGE CHAMPIONNES III | EUR | 1 500 | 15 804 210,00 | 0,94 |
| Total | | | 1 657 090 351,03 | 99,37 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | | | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| CAC 40 FUT 0125 | -921 | | -901 520,70 | -68 011 245,00 |
| CME SP MID400 0325 | 53 | | -871 288,27 | 16 105 755,67 |
| DJE 600 EUROP 0325 | 1 | | -620,00 | 25 275,00 |
| FTSE 250 I 0325 | 103 | | -43 850,99 | 5 191 359,46 |
| MSCI EMG MKT 0325 | 1 | | -1 878,32 | 51 849,35 |
| MSCI WORLD 10 0325 | 1 | | -4 039,01 | 114 707,87 |
| M-TOPIX (TOK) 0325 | 1 | 43,63 | | 16 930,46 |
| NASDAQ 100 E- 0325 | 25 | | -261 984,55 | 10 249 396,43 |
| NK NIKKEI 225 0325 | 1 | | -144,86 | 190 656,69 |
| SP 500 MINI 0325 | 144 | | -958 631,10 | 41 272 235,63 |
| Sous-total 1. | | 43,63 | -3 043 957,80 | 5 206 921,56 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | 43,63 | -3 043 957,80 | 5 206 921,56 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| CME JPY/USD 0325 | 66 | | -180 858,28 | 5 106 953,16 |
| EC EURUSD 0325 | -722 | 1 485 373,01 | | -90 541 972,48 |
| Sous-total 1. | | 1 485 373,01 | -180 858,28 | -85 435 019,32 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | 1 485 373,01 | -180 858,28 | -85 435 019,32 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 1 657 090 351,03 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | |
| Total instruments financiers à terme - actions | -3 043 914,17 |
| Total instruments financiers à terme - taux | |
| Total instruments financiers à terme - change | 1 304 514,73 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | |
| Autres actifs (+) | 15 313 896,62 |
| Autres passifs (-) | -3 020 110,00 |
| Passifs de financement (-) | |
| Total = actif net | 1 667 644 738,21 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | EUR | 63 453,8288 | 191,27 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | EUR | 210 307,9037 | 197,82 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | EUR | 7 655 462,7427 | 194,34 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | EUR | 24 427,4164 | 132,43 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | EUR | 632 347,4682 | 194,28 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 1 367 077 973,68 | 1 077 197 235,17 |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 4 437 251,64 | 6 430 596,25 |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | 4 437 251,64 | 6 430 596,25 |
| Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 14 133 338,27 | 37 567 894,31 |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | 14 133 338,27 | 37 567 894,31 |
| Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 1 345 068 643,10 | 1 030 411 651,93 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 1 296 615 464,10 | 970 314 123,90 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 48 453 179,00 | 60 097 528,03 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 3 438 740,67 | 2 787 092,68 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 3 438 740,67 | 2 787 092,68 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 7 526 442,89 | 4 388 606,22 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 7 526 442,89 | 4 388 606,22 |
| COMPTES FINANCIERS | 2 720 042,53 | 1 240 399,04 |
| Liquidités | 2 720 042,53 | 1 240 399,04 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1 377 324 459,10 | 1 082 826 240,43 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 1 344 569 154,90 | 1 069 789 314,52 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 15 964 241,63 | 2 876 020,87 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -1 638 423,12 | 5 917 248,37 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 1 358 894 973,41 | 1 078 582 583,76 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 3 420 275,96 | 2 491 097,82 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 3 420 275,96 | 2 491 097,82 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 3 420 275,96 | 2 491 097,82 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 1 629 173,71 | 1 326 467,52 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 1 629 173,71 | 1 326 467,52 |
| COMPTES FINANCIERS | 13 380 036,02 | 426 091,33 |
| Concours bancaires courants | 13 380 036,02 | 426 091,33 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 1 377 324 459,10 | 1 082 826 240,43 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| EC EURUSD 0324 | 40 353 845,11 | 0,00 |
| DJE 600 EUROP 0324 | 12 666 720,00 | 0,00 |
| DJE 600 EUROP 0323 | 0,00 | 34 415 715,00 |
| EURO STOXX 50 0323 | 0,00 | 13 512 450,00 |
| EURO STOXX 50 0324 | 23 987 040,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| CBOT USUL 30A 0323 | 0,00 | 12 962 461,93 |
| FV CBOT UST 5 0324 | 30 722 231,02 | 0,00 |
| MME MSCI EMER 0324 | 514 674,33 | 0,00 |
| MSCI WORLD 10 0324 | 6 862 119,22 | 0,00 |
| SP 500 MINI 0323 | 0,00 | 10 491 356,29 |
| SP 500 MINI 0324 | 50 833 295,61 | 0,00 |
| DJ STOXX HC 0323 | 0,00 | 9 609 790,00 |
| E-STOXX UTIL 0323 | 0,00 | 10 897 260,00 |
| MME MSCI EMER 0323 | 0,00 | 10 652 508,78 |
| NQ USA NASDAQ 0324 | 20 650 423,21 | 0,00 |
| DJS TECH FUT 0323 | 0,00 | 2 077 560,00 |
| DJS TELECOM 0323 | 0,00 | 8 490 105,00 |
| CME JPY/USD 0323 | 0,00 | 10 922 312,02 |
| CME JPY/USD 0324 | 17 539 673,20 | 0,00 |
| Options | | |
| S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3800 | 0,00 | 7 788 204,08 |
| S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3600 | 0,00 | 4 608 961,35 |
| S&P 500 INDEX 01/2024 PUT 4500 | 1 139 940,36 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 359 187,39 | 110 375,83 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 3 277 120,00 | 109 009,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 253 672,70 | 144 025,05 |
| Crédits d'impôt | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers (*, **) | 560 000,00 | 10 644 310,48 |
| TOTAL (1) | 4 449 980,09 | 11 007 720,36 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 15 607,30 | 126 995,07 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 15 607,30 | 126 995,07 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 4 434 372,79 | 10 880 725,29 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 6 203 918,00 | 5 059 488,97 |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5) | 154 779,63 | 144 931,37 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5) | -1 614 765,58 | 5 966 167,69 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6) | -23 657,54 | -48 919,32 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7) | -1 638 423,12 | 5 917 248,37 |

(*) 29/12/2023 : Les 560 000,00 euros correspondent aux revenus 2023 de la valeur FR0013185741 FCPR AMUNDI MEGA P A

(**) 30/12/2022 : Les 10 644 310,48 euros correspondent aux revenus 2022 des valeurs FR0011066802 OPCIMMO, FR0013185741 FCPR AMUNDI MEGA P A, FR0013293255 AMUNDI AGRO IT 2017 et FR0014000GL8 FCPI MEXTSAGE CHAMPIONNES III.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations et les titres de créances négociables émis par l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évalués à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Il est rappelé que conformément à la réglementation, la revalorisation des titres de créances négociables non cotés composant votre FES sera établie au moins une fois par an et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements sont susceptibles de conduire à une évolution substantive de la valeur des titres de créances négociables de l'entreprise.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les actifs des fonds monétaires de la société de gestion Amundi sont valorisés. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Le fonds détient des parts de fonds de capital investissement à hauteur de 3.57 % de son actif net, soit :

-FCPR AGRITALY 2017 A, valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté de la dernière distribution en date du 14/09/2023, représentant 0,20 % de l'actif net.

-FCPE AM EPA SAL ALBA II A, valorisé sur la dernière valeur liquidative connue représentant 0,19 % de l'actif net.

-FCPE AM INF DIV I A4, valorisé au prix d'acquisition incluant la prime d'émission. représentant 0,41 % de l'actif net.

- FCPR AMUNDI MEGATENDANCES II , valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté du dernier appel de fonds du 18/12/2023 représentant 1,69 % de l'actif net.

- FCPR FCPR AMUNDI MEGA P A, valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté de la dernière distribution en date du 29/12/2023 représentant 0,25 % de l'actif net.

-FCPR NEXTSTAGE CHAMPI III , valorisé sur la dernière valeur liquidative connue, réajusté de l'appel de fonds du 24/10/2023 représentant 0,82 % de l'actif net.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J -1)

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de 0,50% TTC de l'actif net à la charge du fonds et 0,40% TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise pour la part F à titre de complément, 0,90% TTC de l'actif net à la charge du fonds pour la part P, 0,90% TTC de l'actif net à la charge de l'entreprise pour les parts E, 0,50% TTC maximum à la charge du fonds pour la part PER et 0,90% TTC maximum à la charge du fonds pour la part ASSUREUR.

Aux frais maximum du fonds, viennent s'ajouter les cotisations AMF. Cette charge est supportée par l'ensemble des parts y compris les parts E (charge entreprise). Chaque parts supportent une partie au prorata des encours.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1886,40 euro TTC, ils sont pris en charge par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--|------------------------------------|--|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 1 078 582 583,76 | 1 031 207 016,20 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 361 659 545,11 | 422 380 839,41 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*) | -190 050 899,87 | -208 099 289,06 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 39 765 882,66 | 8 466 871,80 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -13 459 897,12 | -906 153,67 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 11 948 166,16 | 13 000 853,35 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -24 013 587,29 | -21 889 447,41 |
| Frais de transactions | -251 731,89 | -207 454,32 |
| Différences de change | -1 165 914,41 | 6 101 205,82 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 95 553 123,84 | -176 302 517,13 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 125 861 166,91 | 30 308 043,07 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -30 308 043,07 | -206 610 560,20 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 1 942 468,04 | -1 135 508,92 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 2 337 240,31 | 394 772,27 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -394 772,27 | -1 530 281,19 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -1 614 765,58 | 5 966 167,69 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 1 358 894 973,41 | 1 078 582 583,76 |

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 361 659 545,11 | 422 380 839,41 |
| Versements de la réserve spéciale de participation | 65 208 450,59 | 63 795 357,00 |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation) | 18 158,11 | 5 270,09 |
| Versement de l'intéressement | 49 200 310,35 | 43 442 476,69 |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement) | 0,00 | 0,00 |
| Versements volontaires | 90 472 918,64 | 66 161 692,88 |
| Abondements de l'entreprise | 56 739 088,97 | 54 526 407,36 |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 97 712 376,95 | 192 990 373,31 |
| Transferts provenant d'un CET | 972 831,31 | 213 893,25 |
| Transferts provenant de jours de congés non pris | 1 335 410,19 | 1 245 368,83 |
| Distribution des dividendes | 0,00 | 0,00 |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | 190 050 899,87 | 208 099 289,06 |
| Rachats | 99 060 525,68 | 60 312 492,30 |
| Transferts à destination d'un autre OPC | 90 990 374,19 | 147 786 796,76 |

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--|-----------------------|-------------|
| ACTIF | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES | | |
| TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES | 0,00 | 0,00 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 1 160 809,41 | 0,09 |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 12 972 528,86 | 0,95 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 14 133 338,27 | 1,04 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Actions | 36 653 760,00 | 2,70 |
| Change | 40 353 845,11 | 2,97 |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 77 007 605,11 | 5,67 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Actions | 80 000 452,73 | 5,89 |
| Change | 17 539 673,20 | 1,29 |
| Taux | 30 722 231,02 | 2,26 |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 128 262 356,95 | 9,44 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|---|---------------|------|---------------|------|----------------|------|---------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 160 809,41 | 0,09 | 12 972 528,86 | 0,95 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 720 042,53 | 0,20 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13 380 036,02 | 0,98 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 30 722 231,02 | 2,26 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|---|---------------|------|-----------------|------|-------------|------|---------------|------|---------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 1 160 809,41 | 0,09 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 12 972 528,86 | 0,95 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 2 720 042,53 | 0,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 13 380 036,02 | 0,98 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 30 722 231,02 | 2,26 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 GBP | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|---|-----------------|------|-----------------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 12 972 528,86 | 0,95 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 5 258 262,89 | 0,39 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 2 707 039,80 | 0,20 | 13 002,73 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 40 353 845,11 | 2,97 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 128 262 356,95 | 9,44 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 7 526 442,89 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 7 526 442,89 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 1 564 682,93 |
| | Autres dettes | 64 490,78 |
| TOTAL DES DETTES | | 1 629 173,71 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 5 897 269,18 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-----------------|-----------------|
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 13 489,4599 | 2 235 389,56 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -8 649,7784 | -1 443 650,32 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 4 839,6815 | 791 739,24 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 56 385,5858 | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 44 866,0603 | 7 599 898,99 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -26 395,8019 | -4 473 383,84 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 18 470,2584 | 3 126 515,15 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 197 304,7829 | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 923 209,1681 | 323 240 417,08 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 023 774,7520 | -170 412 821,76 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 899 434,4161 | 152 827 595,32 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 6 940 724,1951 | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 11 897,3385 | 1 359 134,68 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -868,1888 | -99 382,76 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 11 029,1497 | 1 259 751,92 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 19 080,7190 | |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 162 377,7539 | 27 224 704,80 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -80 618,0738 | -13 621 661,19 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 81 759,6801 | 13 603 043,61 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 526 686,3169 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

| | 29/12/2023 |
|--|--------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 78 656,94 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,90 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 285,92 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 270,24 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 1 027,09 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 5 603 611,95 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,50 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 35 438,99 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 11 514,51 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,90 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 32,13 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 394 352,89 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,50 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 2 484,03 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

| Valeur | Classement juridique et comptable | Quantité | Montant | Engagements non appelés au 29/12/2023 |
|---|-----------------------------------|----------|------------|---------------------------------------|
| AGRITALY 2017 A | OPC - FCPR - FCPI - FIP | 36 000 | 3 600 000 | 0 |
| AMUNDI MEGATEN II A2 | OPC - FCPR - FCPI - FIP | 420 000 | 42 000 000 | 18 648 000 |
| FCPR AMUNDI MEGA P A | OPC - FCPR - FCPI - FIP | 100 000 | 10 000 000 | 1 053 000 |
| NEXTSTAGE CHAMPI III | OPC - FCPR - FCPI - FIP | 1 500 | 15 000 000 | 4 800 000 |
| AMUNDI EPARGNE SALARIALE ALBA II - A | OPC - FCPR - FCPI - FIP | 600 000 | 3 000 000 | 432 000 |
| AMUNDI INFRASTRUCTURE DIVERSIFIED FUND I A4 | OPC - FCPR - FCPI - FIP | 100 000 | 10 000 000 | 5 000 000 |

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|--|-------------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 1 264 780 059,04 |
| | FR0013293255 | AGRITALY 2017 A | 2 735 280,00 |
| | FR0013252830 | AMUNDI ACTIONS France ISR Z | 93 268 622,20 |
| | FR0013128824 | AMUNDI ACTIONS PME S | 134 219 773,33 |
| | FR001400GE10 | AMUNDI EPARGNE SALARIALE ALBA II - A | 2 514 000,00 |
| | FR0014005XN8 | AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z | 30 061 868,28 |
| | FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z | 9 061 417,90 |
| | FR0014005XM0 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z | 50 610 337,62 |
| | LU1861137724 | AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK SRI IE AH | 13 066 574,77 |
| | FR0050001181 | AMUNDI INFRASTRUCTURE DIVERSIFIED FUND I A4 | 5 566 109,00 |
| | LU2213806909 | AMUNDI MSCI WRLD CLIMAT IE EUR ACC UNHDG | 412 102 064,44 |
| | FR0013277837 | AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C | 105 237 386,32 |
| | FR0013187390 | AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE Part S-C | 158 755 761,75 |
| | LU1861132840 | AMUNDI STOXX GLOB ARTI INTEL UCITS ETF AH | 84 678 598,81 |
| | FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR ZC | 27 289 878,40 |
| | FR0013314259 | BFT FRANCE FUTUR ISR PART P-C I2 C | 35 011 052,11 |
| | FR001400EKQ6 | BFT FRANCE PEA-PME PART MS-C | 9 328 072,00 |
| | FR001400E5W2 | BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PARTS MS-C | 1 985 273,78 |
| | LU1653749918 | CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC | 6 328 284,15 |
| | LU2389406054 | CPR INVEST HYDROGEN I EUR | 6 317 953,10 |
| | FR0014006HA6 | CPR MONETAIRE ISR - Z | 9 977 292,85 |
| | FR0013185741 | FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A | 3 411 000,00 |
| | IE00B44G8632 | KBI FUNDS ICAV KBI ENERGY SOLUTIONS FUND C EUR CAP | 63 253 458,23 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 1 264 780 059,04 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -1 638 423,12 | 5 917 248,37 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -1 638 423,12 | 5 917 248,37 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-----------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -50 057,80 | 9 852,85 |
| Total | -50 057,80 | 9 852,85 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 121 404,52 | 306 007,20 |
| Total | 121 404,52 | 306 007,20 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -1 578 317,28 | 5 216 283,79 |
| Total | -1 578 317,28 | 5 216 283,79 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|-----------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -11 728,84 | 1 065,74 |
| Total | -11 728,84 | 1 065,74 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -119 723,72 | 384 038,79 |
| Total | -119 723,72 | 384 038,79 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 15 964 241,63 | 2 876 020,87 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 15 964 241,63 | 2 876 020,87 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|------------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 115 176,05 | 22 035,45 |
| Total | 115 176,05 | 22 035,45 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|------------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 411 542,54 | 76 431,42 |
| Total | 411 542,54 | 76 431,42 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 14 323 951,56 | 2 584 864,86 |
| Total | 14 323 951,56 | 2 584 864,86 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------------|-----------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 26 986,57 | 2 382,77 |
| Total | 26 986,57 | 2 382,77 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|-------------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 1 086 584,91 | 190 306,37 |
| Total | 1 086 584,91 | 190 306,37 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Actif net Global en EUR | 463 430 735,91 | 693 477 968,87 | 1 031 207 016,20 | 1 078 582 583,76 | 1 358 894 973,41 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 2 183 503,69 | 8 204 320,03 | 9 787 450,21 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 11 596,7621 | 51 545,9043 | 56 385,5858 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 188,28 | 159,16 | 173,58 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 0,00 | 0,00 | 10,81 | 0,42 | 2,04 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | -0,83 | 0,19 | -0,88 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - E en EUR | | | | | |
| Actif net | 20 038 897,31 | 23 874 530,67 | 30 861 835,69 | 28 912 690,12 | 35 101 531,79 |
| Nombre de titres | 141 930,7995 | 150 347,5992 | 162 822,3983 | 178 834,5245 | 197 304,7829 |
| Valeur liquidative unitaire | 141,18 | 158,79 | 189,54 | 161,67 | 177,90 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 5,28 | 8,32 | 11,01 | 0,42 | 2,08 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,11 | 0,18 | 0,66 | 1,71 | 0,61 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - F en EUR | | | | | |
| Actif net | 443 391 779,64 | 669 425 088,24 | 995 510 627,57 | 969 221 336,96 | 1 219 224 765,10 |
| Nombre de titres | 3 117 636,2427 | 4 206 009,7027 | 5 266 432,2542 | 6 041 289,7790 | 6 940 724,1951 |
| Valeur liquidative unitaire | 142,22 | 159,15 | 189,02 | 160,43 | 175,66 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 5,32 | 8,34 | 11,01 | 0,42 | 2,06 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,54 | -0,51 | -0,20 | 0,86 | -0,22 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - P en EUR | | | | | |
| Actif net | 58,96 | 178 349,96 | 574 042,85 | 887 316,56 | 2 293 220,62 |
| Nombre de titres | 0,5964 | 1 618,3279 | 4 403,2924 | 8 051,5693 | 19 080,7190 |
| Valeur liquidative unitaire | 98,85 | 110,20 | 130,36 | 110,20 | 120,18 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 0,00 | 5,77 | 7,61 | 0,29 | 1,41 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,01 | -0,74 | -0,54 | 0,13 | -0,61 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|------------|------------|--------------|---------------|---------------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 2 077 006,40 | 71 356 920,09 | 92 488 005,69 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 10 991,4261 | 444 926,6368 | 526 686,3169 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 188,96 | 160,37 | 175,60 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 10,81 | 0,42 | 2,06 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | -0,19 | 0,86 | -0,22 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| FRANCE | | | | |
| NEXTSTAGE EVERGREEN | EUR | 35 066 | 4 437 251,64 | 0,33 |
| TOTAL FRANCE | | | 4 437 251,64 | 0,33 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 4 437 251,64 | 0,33 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 4 437 251,64 | 0,33 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| IRLANDE | | | | |
| AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC | USD | 174 653 | 12 972 528,86 | 0,95 |
| TOTAL IRLANDE | | | 12 972 528,86 | 0,95 |
| ITALIE | | | | |
| CIBUS 1 SPA E6R+4.5% 30-04-24 | EUR | 1 110 000 | 1 160 809,41 | 0,09 |
| TOTAL ITALIE | | | 1 160 809,41 | 0,09 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 14 133 338,27 | 1,04 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 14 133 338,27 | 1,04 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AMUNDI ACTIONS France ISR Z | EUR | 631,209 | 93 268 622,20 | 6,87 |
| AMUNDI ACTIONS PME S | EUR | 159 551,815 | 134 219 773,33 | 9,87 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z | EUR | 29,096 | 30 061 868,28 | 2,22 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z | EUR | 87,865 | 9 061 417,90 | 0,67 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z | EUR | 48,962 | 50 610 337,62 | 3,73 |
| AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME PART S-C | EUR | 741 944,348 | 105 237 386,32 | 7,74 |
| AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE Part S-C | EUR | 840 333,272 | 158 755 761,75 | 11,68 |
| BFT AUREUS ISR ZC | EUR | 263,953 | 27 289 878,40 | 2,01 |
| BFT FRANCE FUTUR ISR PART P-C I2 C | EUR | 37,456 | 35 011 052,11 | 2,57 |
| BFT FRANCE PEA-PME PART MS-C | EUR | 100 | 9 328 072,00 | 0,69 |
| BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PARTS MS-C | EUR | 20 | 1 985 273,78 | 0,15 |
| CPR MONETAIRE ISR - Z | EUR | 482,499 | 9 977 292,85 | 0,73 |
| M CLIMATE SOLUTIONS EB | EUR | 133 950,25 | 25 070 128,79 | 1,84 |
| TOTAL FRANCE | | | 689 876 865,33 | 50,77 |
| IRLANDE | | | | |
| KBI FUNDS ICAV KBI ENERGY SOLUTIONS FUND C EUR CAP | EUR | 2 466 214,0609 | 63 253 458,23 | 4,66 |
| KBI Funds ICAV - KBI Water Fund Class C EUR | EUR | 427 581,0744 | 20 991 665,27 | 1,54 |
| TOTAL IRLANDE | | | 84 245 123,50 | 6,20 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK SRI IE AH | EUR | 12 175,113 | 13 066 574,77 | 0,96 |
| AMUNDI MSCI WRLD CLIMAT IE EUR ACC UNHDG | EUR | 272 859,257 | 412 102 064,44 | 30,32 |
| AMUNDI STOXX GLOB ARTI INTEL UCITS ETF AH | EUR | 964 552 | 84 678 598,81 | 6,23 |
| CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC | EUR | 48,8594 | 6 328 284,15 | 0,47 |
| CPR INVEST HYDROGEN I EUR | EUR | 68 000,7868 | 6 317 953,10 | 0,47 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 522 493 475,27 | 38,45 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-------------------------|---------------|
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 1 296 615 464,10 | 95,42 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AGRITALY 2017 A | EUR | 36 000 | 2 735 280,00 | 0,20 |
| AMUNDI EPARGNE SALARIALE ALBA II - A | EUR | 600 000 | 2 514 000,00 | 0,18 |
| AMUNDI INFRASTRUCTURE DIVERSIFIED FUND I A4 | EUR | 100 000 | 5 566 109,00 | 0,41 |
| AMUNDI MEGATENDANCES II PARTS A2 | EUR | 420 000 | 23 032 800,00 | 1,70 |
| FCPI NEXTSTAGE CHAMPIONNES III | EUR | 1 500 | 11 193 990,00 | 0,82 |
| FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A | EUR | 100 000 | 3 411 000,00 | 0,25 |
| TOTAL FRANCE | | | 48 453 179,00 | 3,56 |
| TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | | 48 453 179,00 | 3,56 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 1 345 068 643,10 | 98,98 |
| Instruments financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| CME JPY/USD 0324 | USD | 216 | 20 225,86 | 0,00 |
| DJE 600 EUROP 0324 | EUR | -528 | -113 520,00 | -0,01 |
| EC EURUSD 0324 | USD | -322 | -881 738,56 | -0,07 |
| EURO STOXX 50 0324 | EUR | -528 | 147 840,00 | 0,01 |
| FV CBOT UST 5 0324 | USD | 312 | 734 246,99 | 0,06 |
| MME MSCI EMER 0324 | USD | 11 | 23 699,81 | 0,00 |
| MSCI WORLD 10 0324 | USD | 76 | -45 408,05 | 0,00 |
| NQ USA NASDAQ 0324 | USD | 67 | 941 415,83 | 0,07 |
| SP 500 MINI 0324 | USD | 233 | 1 552 844,79 | 0,12 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | 2 379 606,67 | 0,18 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | 2 379 606,67 | 0,18 |
| Engagements à terme conditionnels | | | | |
| Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé | | | | |
| S&P 500 INDEX 01/2024 PUT 4500 | USD | 60 | 18 467,39 | 0,00 |
| TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé | | | 18 467,39 | 0,00 |
| TOTAL Engagements à terme conditionnels | | | 18 467,39 | 0,00 |
| TOTAL Instruments financier à terme | | | 2 398 074,06 | 0,18 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | USD | -2 590 723,88 | -2 345 289,35 | -0,17 |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | -34 320 | -34 320,00 | -0,01 |
| TOTAL Appel de marge | | | -2 379 609,35 | -0,18 |
| Créances | | | 7 526 442,89 | 0,55 |
| Dettes | | | -1 629 173,71 | -0,12 |
| Comptes financiers | | | -10 659 993,49 | -0,78 |
| Actif net | | | 1 358 894 973,41 | 100,00 |

| | | | |
|---|-----|----------------|--------|
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - E | EUR | 197 304,7829 | 177,90 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER | EUR | 526 686,3169 | 175,60 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - P | EUR | 19 080,7190 | 120,18 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR | EUR | 56 385,5858 | 173,58 |
| Parts AMUNDI CONVICTIONS ESR - F | EUR | 6 940 724,1951 | 175,66 |

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit**AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi. 990000127189 - FR0014001AD6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de AMUNDI CONVICTIONS ESR - ASSUREUR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI CONVICTIONS ESR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers mondial constitué principalement d'actions (ESR = Epargne Salariale & Retraite).

Le Fonds a pour objectif de participer à la performance des marchés d'actions internationaux. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique de valeurs liées à des enjeux mondiaux de long terme afin de participer à la hausse potentielle des marchés actions internationaux tout en limitant la volatilité du fonds à 15%.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCPE ne peut être comparée directement à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Pour y parvenir, le FCPE met en place une gestion de conviction sur le long terme, principalement exposée aux actions (entre 60 et 120 % de l'actif) et largement diversifiée. Cette gestion consiste à tirer parti de la dynamique de croissance de valeurs liées à trois axes principaux d'investissement : (1) la sélection de valeurs cotées correspondant à la sélection de thématiques liées aux grands défis mondiaux de long terme. A la création du Fonds, les thématiques retenues sont le vieillissement de la population, la gestion de l'eau, la décarbonisation de l'économie, la sécurité, l'efficacité énergétique et elles pourront évoluer dans le temps ; (2) la sélection de valeurs cotées (entre 20 et 120%) et non cotées (via l'investissement dans des fonds de capital investissement entre 0 et 30%) d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont, selon notre analyse, sous-évaluées par le marché et (3) la sélection de classes d'actifs plus défensives : matières premières (entre 0 et 10 %), immobilier (entre 0 et 30 %) et produits de taux (entre 0 et 60 %) dont la corrélation aux marchés actions est plus faible

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) hebdomadairement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI CONVICTIONS ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

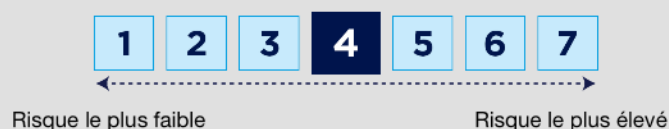
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI CONVICTIONS ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 8 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 8 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 220 | €1 600 |
| | Rendement annuel moyen | -67,8% | -20,5% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 280 | €10 100 |
| | Rendement annuel moyen | -17,2% | 0,1% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 710 | €18 270 |
| | Rendement annuel moyen | 7,1% | 7,8% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 470 | €23 360 |
| | Rendement annuel moyen | 34,7% | 11,2% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 06/12/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 24/06/2016 et le 28/06/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2013 et le 27/08/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 8 ans* |
| Coûts totaux | €373 | €2 948 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,8% | 2,2% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,01% avant déduction des coûts et de 7,82% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 200 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,75% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 171,40 EUR |
| Coûts de transaction | 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 1,75 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 8 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000127179 - FR0014001AE4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVICTIONS ESR - PER, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVICTIONS ESR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers mondial constitué principalement d'actions (ESR = Epargne Salariale & Retraite).

Le Fonds a pour objectif de participer à la performance des marchés d'actions internationaux. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique de valeurs liées à des enjeux mondiaux de long terme afin de participer à la hausse potentielle des marchés actions internationaux tout en limitant la volatilité du fonds à 15%.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCPE ne peut être comparée directement à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Pour y parvenir, le FCPE met en place une gestion de conviction sur le long terme, principalement exposée aux actions (entre 60 et 120 % de l'actif) et largement diversifiée. Cette gestion consiste à tirer parti de la dynamique de croissance de valeurs liées à trois axes principaux d'investissement : (1) la sélection de valeurs cotées correspondant à la sélection de thématiques liées aux grands défis mondiaux de long terme. A la création du Fonds, les thématiques retenues sont le vieillissement de la population, la gestion de l'eau, la décarbonisation de l'économie, la sécurité, l'efficacité énergétique et elles pourront évoluer dans le temps ; (2) la sélection de valeurs cotées (entre 20 et 120%) et non cotées (via l'investissement dans des fonds de capital investissement entre 0 et 30%) d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont, selon notre analyse, sous-évaluées par le marché et (3) la sélection de classes d'actifs plus défensives : matières premières (entre 0 et 10 %), immobilier (entre 0 et 30 %) et produits de taux (entre 0 et 60 %) dont la corrélation aux marchés actions est plus faible

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) hebdomadairement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI CONVICTIONS ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

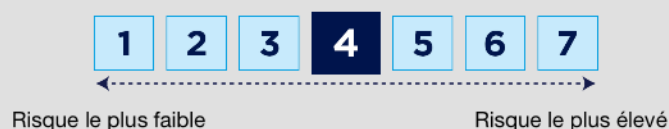
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI CONVICTIONS ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 8 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 8 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €2 960 | €1 470 |
| | Rendement annuel moyen | -70,4% | -21,3% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 640 | €9 380 |
| | Rendement annuel moyen | -23,6% | -0,8% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 880 | €17 320 |
| | Rendement annuel moyen | -1,2% | 7,1% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €12 420 | €22 150 |
| | Rendement annuel moyen | 24,2% | 10,5% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 06/12/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 24/06/2016 et le 28/06/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2013 et le 27/08/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 8 ans* |
| Coûts totaux | €1 123 | €2 987 |
| Incidence des coûts annuels** | 11,4% | 2,9% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,01% avant déduction des coûts et de 7,11% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 1 000 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 121,41 EUR |
| Coûts de transaction | 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 1,61 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 8 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI CONVICTIONS ESR - RP ASS (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000201279 - FR001400QFY4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVICTIONS ESR - RP ASS, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVICTIONS ESR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers mondial constitué principalement d'actions (ESR = Epargne Salariale & Retraite).

Le Fonds a pour objectif de participer à la performance des marchés d'actions internationaux. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique de valeurs liées à des enjeux mondiaux de long terme afin de participer à la hausse potentielle des marchés actions internationaux tout en limitant la volatilité du fonds à 15%.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCPE ne peut être comparée directement à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Pour y parvenir, le FCPE met en place une gestion de conviction sur le long terme, principalement exposée aux actions (entre 60 et 120 % de l'actif) et largement diversifiée. Cette gestion consiste à tirer parti de la dynamique de croissance de valeurs liées à trois axes principaux d'investissement : (1) la sélection de valeurs cotées correspondant à la sélection de thématiques liées aux grands défis mondiaux de long terme. A la création du Fonds, les thématiques retenues sont le vieillissement de la population, la gestion de l'eau, la décarbonisation de l'économie, la sécurité, l'efficacité énergétique et elles pourront évoluer dans le temps ; (2) la sélection de valeurs cotées (entre 20 et 120%) et non cotées (via l'investissement dans des fonds de capital investissement entre 0 et 30%) d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont, selon notre analyse, sous-évaluées par le marché et (3) la sélection de classes d'actifs plus défensives : matières premières (entre 0 et 10 %), immobilier (entre 0 et 30 %) et produits de taux (entre 0 et 60 %) dont la corrélation aux marchés actions est plus faible

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) hebdomadairement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI CONVICTIONS ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI CONVICTIONS ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 8 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 8 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 190 | €1 580 |
| | Rendement annuel moyen | -68,1% | -20,6% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 270 | €10 260 |
| | Rendement annuel moyen | -17,3% | 0,3% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 700 | €19 040 |
| | Rendement annuel moyen | 7,0% | 8,4% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 530 | €23 740 |
| | Rendement annuel moyen | 35,3% | 11,4% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 06/12/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 24/06/2016 et le 28/06/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2013 et le 27/08/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 8 ans* |
| Coûts totaux | €471 | €3 165 |
| Incidence des coûts annuels** | 4,8% | 2,3% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,72% avant déduction des coûts et de 8,38% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,75% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation. | 169,75 EUR |
| Coûts de transaction | 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 1,74 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 8 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CREDIT DU NORD et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI CONVICTIONS ESR - E (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000116209 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVICTIONS ESR - E, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVICTIONS ESR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers mondial constitué principalement d'actions (ESR = Epargne Salariale & Retraite).

Le Fonds a pour objectif de participer à la performance des marchés d'actions internationaux. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique de valeurs liées à des enjeux mondiaux de long terme afin de participer à la hausse potentielle des marchés actions internationaux tout en limitant la volatilité du fonds à 15%.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCPE ne peut être comparée directement à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Pour y parvenir, le FCPE met en place une gestion de conviction sur le long terme, principalement exposée aux actions (entre 60 et 120 % de l'actif) et largement diversifiée. Cette gestion consiste à tirer parti de la dynamique de croissance de valeurs liées à trois axes principaux d'investissement : (1) la sélection de valeurs cotées correspondant à la sélection de thématiques liées aux grands défis mondiaux de long terme. A la création du Fonds, les thématiques retenues sont le vieillissement de la population, la gestion de l'eau, la décarbonisation de l'économie, la sécurité, l'efficacité énergétique et elles pourront évoluer dans le temps ; (2) la sélection de valeurs cotées (entre 20 et 120%) et non cotées (via l'investissement dans des fonds de capital investissement entre 0 et 30%) d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont, selon notre analyse, sous-évaluées par le marché et (3) la sélection de classes d'actifs plus défensives : matières premières (entre 0 et 10 %), immobilier (entre 0 et 30 %) et produits de taux (entre 0 et 60 %) dont la corrélation aux marchés actions est plus faible

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) hebdomadairement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI CONVICTIONS ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI CONVICTIONS ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 8 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 8 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 190 | €1 580 |
| | Rendement annuel moyen | -68,1% | -20,6% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 270 | €10 260 |
| | Rendement annuel moyen | -17,3% | 0,3% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 770 | €19 630 |
| | Rendement annuel moyen | 7,7% | 8,8% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 520 | €25 100 |
| | Rendement annuel moyen | 35,2% | 12,2% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 06/12/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 24/06/2016 et le 28/06/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2013 et le 27/08/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 8 ans* |
| Coûts totaux | €384 | €1 703 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,9% | 1,4% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,16% avant déduction des coûts et de 8,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 82,35 EUR |
| Coûts de transaction | 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 1,74 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 8 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CREDIT DU NORD et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI CONVICTIONS ESR - F (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000116219 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVICTIONS ESR - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVICTIONS ESR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers mondial constitué principalement d'actions (ESR = Epargne Salariale & Retraite).

Le Fonds a pour objectif de participer à la performance des marchés d'actions internationaux. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique de valeurs liées à des enjeux mondiaux de long terme afin de participer à la hausse potentielle des marchés actions internationaux tout en limitant la volatilité du fonds à 15%.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCPE ne peut être comparée directement à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Pour y parvenir, le FCPE met en place une gestion de conviction sur le long terme, principalement exposée aux actions (entre 60 et 120 % de l'actif) et largement diversifiée. Cette gestion consiste à tirer parti de la dynamique de croissance de valeurs liées à trois axes principaux d'investissement : (1) la sélection de valeurs cotées correspondant à la sélection de thématiques liées aux grands défis mondiaux de long terme. A la création du Fonds, les thématiques retenues sont le vieillissement de la population, la gestion de l'eau, la décarbonisation de l'économie, la sécurité, l'efficacité énergétique et elles pourront évoluer dans le temps ; (2) la sélection de valeurs cotées (entre 20 et 120%) et non cotées (via l'investissement dans des fonds de capital investissement entre 0 et 30%) d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont, selon notre analyse, sous-évaluées par le marché et (3) la sélection de classes d'actifs plus défensives : matières premières (entre 0 et 10 %), immobilier (entre 0 et 30 %) et produits de taux (entre 0 et 60 %) dont la corrélation aux marchés actions est plus faible

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) hebdomadairement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI CONVICTIONS ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI CONVICTIONS ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 8 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 8 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 190 | €1 580 |
| | Rendement annuel moyen | -68,1% | -20,6% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 230 | €10 110 |
| | Rendement annuel moyen | -17,7% | 0,1% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 720 | €18 860 |
| | Rendement annuel moyen | 7,2% | 8,3% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 460 | €24 120 |
| | Rendement annuel moyen | 34,6% | 11,6% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 06/12/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 24/06/2016 et le 28/06/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2013 et le 27/08/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 8 ans* |
| Coûts totaux | €432 | €2 463 |
| Incidence des coûts annuels** | 4,4% | 1,9% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,15% avant déduction des coûts et de 8,25% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 130,85 EUR |
| Coûts de transaction | 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 1,74 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 8 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CREDIT DU NORD et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI CONVICTIONS ESR - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000121679 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVICTIONS ESR - P, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVICTIONS ESR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers mondial constitué principalement d'actions (ESR = Epargne Salariale & Retraite).

Le Fonds a pour objectif de participer à la performance des marchés d'actions internationaux. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique de valeurs liées à des enjeux mondiaux de long terme afin de participer à la hausse potentielle des marchés actions internationaux tout en limitant la volatilité du fonds à 15%.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCPE ne peut être comparée directement à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Pour y parvenir, le FCPE met en place une gestion de conviction sur le long terme, principalement exposée aux actions (entre 60 et 120 % de l'actif) et largement diversifiée. Cette gestion consiste à tirer parti de la dynamique de croissance de valeurs liées à trois axes principaux d'investissement : (1) la sélection de valeurs cotées correspondant à la sélection de thématiques liées aux grands défis mondiaux de long terme. A la création du Fonds, les thématiques retenues sont le vieillissement de la population, la gestion de l'eau, la décarbonisation de l'économie, la sécurité, l'efficacité énergétique et elles pourront évoluer dans le temps ; (2) la sélection de valeurs cotées (entre 20 et 120%) et non cotées (via l'investissement dans des fonds de capital investissement entre 0 et 30%) d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont, selon notre analyse, sous-évaluées par le marché et (3) la sélection de classes d'actifs plus défensives : matières premières (entre 0 et 10 %), immobilier (entre 0 et 30 %) et produits de taux (entre 0 et 60 %) dont la corrélation aux marchés actions est plus faible

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) hebdomadairement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI CONVICTIONS ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI CONVICTIONS ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 8 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 8 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €3 190 | €1 580 |
| | Rendement annuel moyen | -68,1% | -20,6% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 200 | €10 000 |
| | Rendement annuel moyen | -18,0% | 0,0% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 670 | €18 250 |
| | Rendement annuel moyen | 6,7% | 7,8% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 400 | €23 330 |
| | Rendement annuel moyen | 34,0% | 11,2% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 06/12/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 24/06/2016 et le 28/06/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2013 et le 27/08/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 8 ans* |
| Coûts totaux | €471 | €3 045 |
| Incidence des coûts annuels** | 4,8% | 2,3% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,13% avant déduction des coûts et de 7,81% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,75% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 169,65 EUR |
| Coûts de transaction | 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 1,74 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 8 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CREDIT DU NORD et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI CONVICTIONS ESR

Identifiant d'entité juridique :
969500TA1KEIE7464Q96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **53,49 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **50% MSCI ACWI + 20% CAC 40 + 10% FRANCE CAC MID & SMALL + 20% ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE HEDGED INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers

d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,491 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,197 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,535 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,204 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

| Investissements les plus importants | Secteur | Sous-secteur | Pays | % d'actifs |
|-------------------------------------|---------|--------------|---------|------------|
| AM MSCI WRLD | Finance | Fonds | Irlande | 39,66 % |

du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2024 au 31/12/2024**

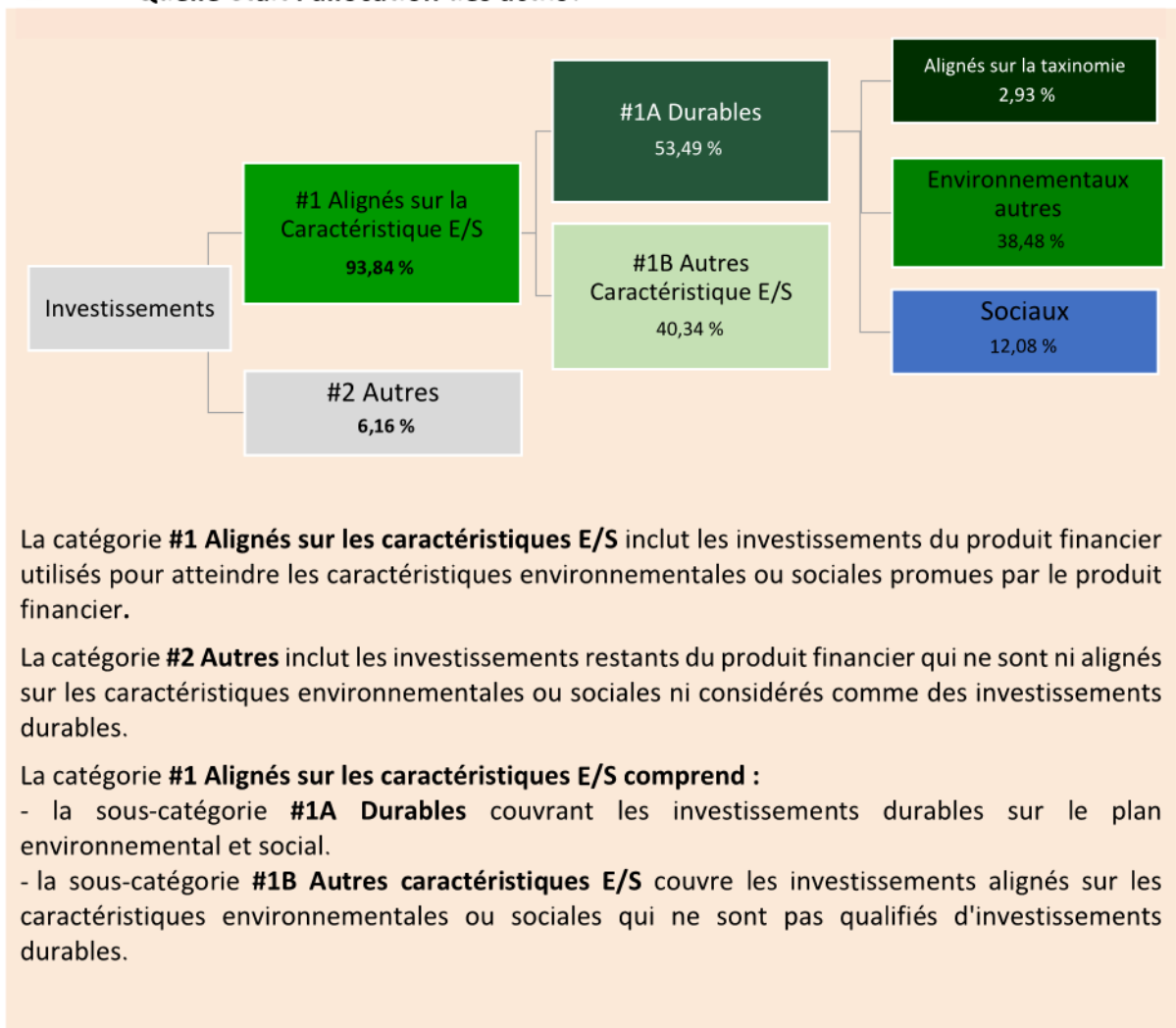
| | | | | |
|--|---------|-------|------------|---------|
| CLI NET ZER AMB PAB (PAR) | | | | |
| AMUNDI RESA ACT FRA - S(C) | Finance | Fonds | France | 14,85 % |
| AMUNDI ACTIONS PME - S (C) | Finance | Fonds | France | 11,06 % |
| AMUNDI ACT FRA ISR-Z (C) | Finance | Fonds | France | 6,98 % |
| AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME - S (C) | Finance | Fonds | France | 6,05 % |
| AMUNDI STOXX GLOBAL ARTIF INTELLIGENCE | Finance | Fonds | Luxembourg | 2,49 % |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteur | Sous-Secteur | % d'actifs |
|------------|---------------------|------------|
| Finance | Fonds | 99,03 % |
| Finance | Services financiers | 0,30 % |
| Autres | Autres | 0,06 % |
| Forex | Forex | 0,00 % |
| Liquidités | Liquidités | 0,61 % |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,93 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

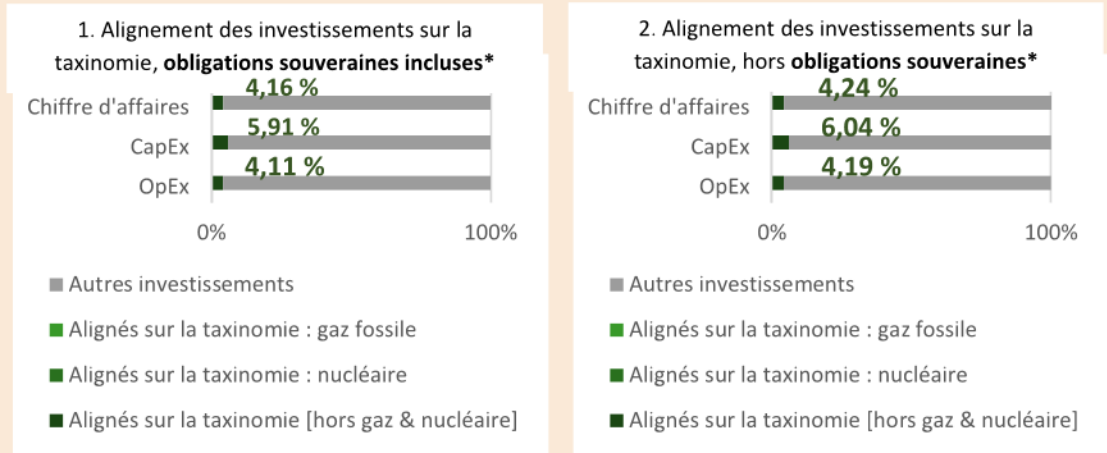
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,10 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,45 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1.23%



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **38,48 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **12,08 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

produit financier
atteint les
caractéristiques
environnemental
es ou sociales
qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

AMUNDI CONVICTIONS ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite